



R A P P O R T A N N U E L

du

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

pour la période du

1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

Toronto (Ontario)
Janvier 2009

R A P P O R T A N N U E L

du

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

pour la période du

1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

Toronto (Ontario)
Janvier 2009

ISSN 1918-4166 (Version bilingue imprimée)
ISSN 1918-4174 (Version anglaise sur Internet)
ISSN 1918-4182 (Version française sur Internet)

Les personnes qui désirent formuler des observations quant au mode de fonctionnement du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix sont invitées à écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le président
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay
3^e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2K1

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT	1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	3
INTRODUCTION	5
MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ	6
STATISTIQUES	9

ANNEXES :

ANNEXE A – La loi	11
ANNEXE B – Notices biographiques - Membres du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix.....	15
ANNEXE C – Formulaire de candidature	33
ANNEXE D – Politiques et procédures	39
ANNEXE E – Qualités requises et critères de sélection	41
ANNEXE F – Aperçu des nominations.....	43
ANNEXE G – Annonces - les régions du centre-ouest et de l'ouest	45
ANNEXE H – Annonces - les régions du centre-est et de l'est	47

Le 31 janvier 2009

L'honorable Chris Bentley
Procureur général de l'Ontario
720, rue Bay, 11^e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2K1

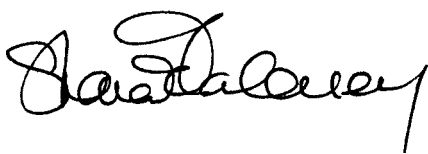
Monsieur le procureur général,

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix est heureux de vous présenter son premier rapport sur les activités qu'il a accomplies depuis sa formation, à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* en 2007. Le présent rapport vise la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Notre rapport traite de toutes les questions d'importance ayant trait au classement des candidats à la nomination comme juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario.

Veuillez recevoir, Monsieur le procureur général, nos salutations les meilleures.

La présidente du Comité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sharon E. Maloney', with a stylized, cursive script.

Sharon E. Maloney

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

La formation du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le Comité) a donné à des membres du public et à des membres de la magistrature une excellente occasion de collaborer pour susciter et prioriser les meilleures candidatures à la nomination comme juge de paix.

Les modifications apportées en 2007 à la *Loi sur les juges de paix* établissaient le mandat du Comité avec précision, mais aucune procédure n'avait été élaborée en vue de satisfaire les exigences de cette Loi. De plus, la plupart des nouveaux membres du Comité n'avaient jamais travaillé ensemble.

Dans les débuts du nouveau processus, ces défis, joints à un lourd arriéré de dossiers, ont forcé le Comité à vaquer rapidement à l'examen des requêtes en suspens ainsi qu'à la formulation et à la mise en œuvre de la procédure appropriée. Ce faisant, les membres du Comité ont collaboré en vue de l'objectif commun de susciter, dans les diverses collectivités de l'Ontario, les candidatures les meilleures au poste de juge de paix, puis d'en faire l'examen et le classement.

Je tiens à remercier tous les membres du Comité d'avoir assidûment travaillé, au cours de la dernière année, à l'élaboration des nouveaux processus et à leur mise en œuvre de façon diligente et responsable. Le travail réalisé pendant cette année a permis de mettre en place un robuste fondement pour les activités futures du Comité. Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans l'engagement et le dévouement de chacun des membres du Comité.

La présidente du Comité,

Sharon E. Maloney

INTRODUCTION

Formation et mandat du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le Comité) a été formé en 2007, à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4. Le Comité consultatif est un organisme indépendant du ministère du Procureur général, qui a pour mission de classer les candidats à une nomination comme juge de paix et de faire rapport sur ce classement au procureur général. Les juges de paix sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du procureur général. On trouvera, à l'Annexe A, un extrait de la *Loi sur les juges de paix*.

Rôle d'un juge de paix

En Ontario, les juges de paix sont des fonctionnaires judiciaires nommés aux termes de la *Loi sur les juges de paix*. Cette Loi confère aux juges de paix compétence dans tout l'Ontario; elle établit un cadre pour leur nomination et leur charge, ainsi que les conditions dans lesquelles ils s'acquittent de leurs fonctions. Au cours de la période visée par le présent rapport, plus de 330 personnes ont été assignées au poste de juge de paix en Ontario et se sont acquittées des responsabilités judiciaires correspondantes. La Cour de justice de l'Ontario, l'un des deux tribunaux de première instance de la province, compte à la fois des juges et des juges de paix de nomination provinciale.

Les fonctions, pouvoirs et tâches judiciaires d'un juge de paix sont définis dans les lois et dans la jurisprudence. Deux des lois les plus importantes qui confèrent compétence aux juges de paix sont le *Code criminel* et la *Loi sur les infractions provinciales*, mais plusieurs autres lois, provinciales et fédérales, définissent les pouvoirs et la compétence des juges de paix. Les juges de paix oeuvrent dans deux grands secteurs : droit criminel et lois à caractère réglementaire (infractions provinciales).

Dans le secteur du droit criminel, les juges de paix président la quasi-totalité des enquêtes sur le cautionnement (mise en liberté provisoire) de la province, la majorité des audiences en renvoi au criminel, ainsi que d'autres audiences criminelles. En outre, ils reçoivent les dénonciations (documents qui marquent le début des instances criminelles), confirment ou étudient la délivrance des actes de procédure et traitent les demandes de mandats de perquisition et d'autres affaires de procédure criminelle.

Les juges de paix statuent sur la plupart des infractions à certaines lois de nature réglementaire et aux règlements municipaux. Tout comme lors d'instances criminelles, les juges de paix reçoivent les dénonciations et les demandes de mandats de perquisition, traitent la délivrance d'actes de procédure et président des audiences et des procès.

À compter de leur nomination, les juges de paix doivent cesser d'occuper tout autre emploi et s'abstenir de toute activité politique. Selon la *Loi sur les juges de paix*, les juges de paix ne doivent entreprendre aucun autre travail rémunéré sans l'approbation du Conseil d'évaluation des juges de paix. Les juges de paix prennent leur retraite à 70 ans¹.

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité se compose de sept membres principaux : un juge et un juge de paix nommés par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario (il s'agit soit du juge de paix principal responsable du Programme des juges de paix autochtones, soit d'un autre juge de paix rompu aux affaires autochtones) et quatre autres personnes nommées par le procureur général.

De plus, le Comité s'est doté de sept comités régionaux, un pour chacune des régions de la Cour de justice de l'Ontario. Ces comités régionaux comprennent le juge principal régional et le juge de paix principal régional ou leurs délégués, au plus cinq autres membres nommés par le procureur général et un avocat, également nommé par le procureur général. Le procureur général a désigné un membre de chaque région, qui agit à titre de responsable régional pendant la durée de son mandat. Le responsable régional a pour fonction de coordonner la sélection, les entrevues, la vérification des références et le processus de classement des candidats à la nomination comme juge de paix dans sa région.

Le comité central et les comités régionaux comprennent au total 63 membres.

Le comité central tient des réunions mensuelles, et les responsables des régions assistent à ces réunions tous les deux mois.

Une courte notice biographique pour chacun des membres est jointe en Annexe B.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Conformément à la loi, le Comité a établi un formulaire et une procédure de candidature, ainsi que des critères de sélection généraux. Ces documents sont affichés sur le site Web des cours de l'Ontario, à www.ontariocourts.on.ca/jpaac/fr/index.htm et peuvent donc être consultés par le public. Nous reproduisons ces documents ci-dessous, aux Annexes C, D et E.

¹ Le 2 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a décrété que les juges de paix doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans; voir *Assn. of Justices of the Peace of Ontario, Brenna Brown, Moreland Lynn and Meena Nadkarni, Applicants v. Attorney General of Ontario* [2008], O.J. No. 2131.

Activités

Dès la formation du Comité et conformément à l'article 24 de la *Loi sur les juges de paix*, le ministère a transmis au Comité copie des curriculums vitae qui étaient au dossier avant que les modifications ne soient apportées à la Loi. Le Comité a ainsi examiné 2 168 curriculums et retenu 245 candidats aux fins d'une entrevue. Les candidats ont été priés de remplir le nouveau formulaire de candidature du Comité avant de se présenter à l'entrevue.

Une fois le classement du Comité transmis au procureur général d'alors, l'honorable Michael Bryant, 41 nouveaux juges de paix ont été nommés de mai à août 2007. On trouvera à l'Annexe F la liste des candidats nommés par le Conseil des ministres.

Annonces

À l'automne de 2007, le Comité a fait publier des annonces pour l'obtention de candidatures selon la nouvelle procédure. Trois annonces distinctes devaient être diffusées sur une base régionale.

La première annonce, un appel de candidatures dans les régions de l'Ouest et du Centre-Ouest, a paru dans le *Globe and Mail*, le *Toronto Star* et certains journaux régionaux de la province, de même que dans des médias de langue française et de diverses communautés culturelles et autochtones pendant la période du 5 au 23 novembre 2007.

La deuxième annonce, un appel de candidatures dans les régions de l'Est et du Centre-Est, a paru dans le *Globe and Mail*, le *Toronto Star* et certains journaux régionaux de la province, de même que dans des médias de langue française et de diverses communautés culturelles et autochtones pendant la période du 3 au 21 décembre 2007.

La troisième annonce, un appel de candidatures dans les régions de Toronto, du Nord-Est et du Nord-Ouest, devait paraître dans les mêmes médias que ci-dessus au début de 2008.

Le texte des annonces publiées sur Internet pendant la période visée par le rapport pour les régions de l'Ouest et du Centre-Ouest et pour les régions de l'Est et du Centre-Est figure aux annexes G et H, respectivement.

Sélection et entrevues

Les candidats sont retenus aux fins d'une entrevue après examen et évaluation des formulaires de candidature dûment remplis. On procédera à des entrevues à diverses reprises au cours de la prochaine année, et ce, dans toute la province.

L'entrevue que le Comité consultatif fait passer à un candidat doit être menée par au moins quatre (4) de ses membres, dont au moins un représente la région pour laquelle une nomination est examinée, et un autre est un juge ou un juge de paix.

Lors de l'entrevue avec un candidat qui a postulé pour plus d'une région, au moins un membre de chacune des régions touchées doit faire partie du panel d'entrevue.

Test de compétence en français

Les candidats qui ont été retenus à des fins d'entrevue et qui se sont déclarés bilingues peuvent être appelés à se soumettre à un test normalisé de français oral.

Vérification des références et enquêtes

Dans le cadre de la procédure, les membres du Comité peuvent procéder avec discrétion à une vérification des références et à des enquêtes.

Classement

Le Comité qui reçoit les candidatures classe les candidats selon les catégories « Non qualifié », « Qualifié » ou « Hautement qualifié » et fait rapport au procureur général des résultats du classement. Au moment de la nomination d'un juge de paix, le procureur général arrête son choix sur un candidat de la liste qui s'est valu le classement de « Qualifié » ou de « Hautement qualifié ».

La catégorie de classement d'un candidat reste telle quelle pendant les deux années suivant la date de l'entrevue. Comme c'est l'usage à l'égard d'autres comités analogues au Canada, les candidats ne sont pas informés de leur classement.

Confidentialité

Le Comité assure la plus stricte confidentialité en ce qui concerne les renseignements personnels des candidats, compte tenu de l'information nécessaire à l'exécution des fonctions du Comité (p. ex. enquêtes menées avec discrétion).

STATISTIQUES

Curriculums vitae issus de l'appel de candidatures précédent et qui ont été versés au dossier du ministre du Procureur général

Région	Nombre de c.v. au dossier	Nombre de journées d'entrevue	Candidats retenus aux fins d'une entrevue et ayant fait l'objet d'un classement
Centre-Ouest	563	5	38
Ouest	254	4	32
Centre-Est	508	7	56
Est	185	4	38
Toronto	483	6	48
Nord-Est	117	4	21
Nord-Ouest	58	2	12
TOTAL	2 168	32	245

Candidatures reçues dans le cadre de la nouvelle procédure à la suite des annonces publiées en novembre et décembre 2007 :

Région	Nombre de candidatures reçues
Centre-Ouest	628
Ouest	417
Centre-Est	477
Est	276
TOTAL	1 798

Annexe A

LA LOI

Extrait de la *Loi sur les juges de paix*

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

2.1 (1) Est créé un comité appelé Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en français et Justices of the Peace Appointments Advisory Committee en anglais. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mission

(2) Le Comité consultatif a pour mission de classer les candidats à une nomination comme juge de paix et de faire rapport sur le classement au procureur général. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Composition

(3) Le Comité consultatif est composé des sept membres principaux suivants :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
3. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix principal responsable du Programme des juges de paix autochtones de l'Ontario ou un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité consultatif, un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
4. Quatre personnes nommées par le procureur général. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Membres régionaux

(4) Outre les membres principaux nommés aux termes du paragraphe (3), le Comité consultatif comprend les membres régionaux suivants à l'égard de ses fonctions liées à une région donnée :

1. Le juge principal régional de la Cour de justice de l'Ontario pour la région ou un autre juge de la Cour de justice de l'Ontario de la même région désigné par le juge principal régional.
2. Le juge de paix principal régional pour la région ou, lorsqu'il n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité consultatif, un autre juge de paix de la même région désigné par le juge principal régional.
3. Pas plus de cinq autres personnes nommées par le procureur général.
4. Un membre du barreau de la région nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau du Haut-Canada. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Critères

(5) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) et de la disposition 3 du paragraphe (4), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité consultatif, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mandat

(6) Le mandat des membres nommés aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) et aux termes des dispositions 3 et 4 du paragraphe (4) est de trois ans et peut être renouvelé. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mandats de durées diverses

(7) Malgré le paragraphe (6), les règles suivantes s'appliquent aux premières nominations au Comité consultatif :

1. Le mandat de deux des membres nommés aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) est de deux ans.
2. Le mandat de deux des membres régionaux pour chaque région nommés aux termes de la disposition 3 du paragraphe (4) est de un an. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Rémunération

(8) Les membres nommés aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) et aux termes des dispositions 3 et 4 du paragraphe (4) ont le droit de recevoir la rémunération quotidienne que fixe le lieutenant-gouverneur en conseil. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Présidence

(9) Le procureur général désigne un des membres principaux à la présidence du Comité consultatif pour un mandat maximal de trois ans. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mandat

(10) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Vote du président

(11) Le président a le droit de voter et peut, en cas de partage des voix, avoir voix prépondérante en votant de nouveau. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Mode de fonctionnement

(12) Le Comité consultatif remplit sa mission de la façon suivante :

1. Il établit un formulaire de candidature précisant les documents à l'appui qui sont exigés et met le formulaire à la disposition du public.
2. Il établit la procédure de candidature et les critères de sélection généraux et il met à la disposition du public de l'information à leur sujet.
3. Tous les ans, il diffuse des annonces pour l'obtention de candidatures aux postes de juge de paix dans chaque région.
4. Il accepte, en permanence, des candidatures aux postes de juge de paix.
5. Il examine toutes les candidatures et les évalue au moins une fois par an ou à la demande du procureur général et peut faire passer une entrevue à l'un ou l'autre des candidats.
6. Il procède à l'annonce et à l'examen des candidatures conformément aux critères de sélection généraux, notamment l'évaluation des compétences et capacités, la sensibilisation aux questions communautaires, les caractéristiques personnelles des candidats et la reconnaissance du fait qu'il est souhaitable que les nominations des juges de paix reflètent la diversité de la population ontarienne.
7. Il détermine les compétences, les capacités et les caractéristiques personnelles recherchées chez un juge de paix et met des renseignements sur celles-ci à la disposition du public.
8. Il classe les candidats selon les catégories «Non qualifié», «Qualifié» ou «Hautement qualifié» et fait rapport au procureur général des résultats du classement. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Quorum pour une entrevue

(13) L'entrevue que le Comité consultatif fait passer à un candidat doit être menée par au moins quatre de ses membres, dont au moins un est un membre régional provenant de la région pour laquelle une nomination est examinée et un autre est un juge ou juge de paix visé au paragraphe (13.2). 2007, chap. 7, annexe 20, art. 1.

Quorum : classement

(13.1) Quatre membres du Comité, dont au moins un est un membre régional provenant de la région pour laquelle une nomination est examinée et un autre est un juge ou juge de paix visé au paragraphe (13.2), constituent le quorum pour la prise des décisions au titre de la disposition 8 du paragraphe (12). 2007, chap. 7, annexe 20, art. 1.

Idem

(13.2) Le juge ou juge de paix visé aux paragraphes (13) et (13.1) peut être soit un membre principal soit un membre régional provenant de la région pour laquelle une nomination est examinée. 2007, chap. 7, annexe 20, art. 1.

Vacance

(14) Si le poste d'un membre nommé aux termes de la disposition 4 du paragraphe (3) ou aux termes de la disposition 3 ou 4 du paragraphe (4) devient vacant, un nouveau membre peut être nommé aux termes de la disposition applicable pour terminer le mandat. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Qualités requises

(15) Le Comité consultatif ne peut prendre en considération la demande d'un candidat que s'il a effectué un travail payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein et que, selon le cas :

- a) il est titulaire d'un grade universitaire;
- b) il est titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- c) il est titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
 - (i) en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,
 - (ii) en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - (iii) en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- d) il a terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (16);
- e) il satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (17). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Programmes d'équivalence

(16) Pour l'application de l'alinéa (15) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Qualités requises exceptionnelles

(17) Pour l'application de l'alinéa (15) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (15) a) à d). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Recommandation du procureur général

(18) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'une nomination comme juge de paix qu'un candidat que le Comité consultatif a classé dans la catégorie «Qualifié» ou «Hautement qualifié». 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Rapport annuel

(19) Le Comité consultatif présente au procureur général un rapport annuel, en français et en anglais, sur ses activités. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Dépôt

(20) Le procureur général présente le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil et le dépose ensuite devant l'Assemblée. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Employés

(21) Les employés jugés nécessaires au bon fonctionnement du Comité consultatif peuvent être nommés aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. 2006, chap. 35, annexe C, par. 56 (1).

Réunions

(22) Le Comité consultatif peut tenir ses réunions en regroupant tous ses membres au même endroit, ou par des moyens électroniques, notamment les conférences téléphoniques et les vidéoconférences. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Utilisation des formulaires

(23) Après que les documents et la documentation visés aux dispositions 1 et 2 du paragraphe (12) ont été mis à la disposition du public, les personnes qui posent leur candidature le font en utilisant le formulaire de candidature établi par le Comité consultatif et suivent sa procédure. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Disposition transitoire

(24) Les candidatures à une nomination à titre de juge de paix que reçoit le ministère du Procureur général avant l'entrée en vigueur du présent article sont remises au Comité consultatif qui peut les examiner, même si elles ne sont pas présentées selon le formulaire exigé par le paragraphe (23). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Idem

(25) Les candidatures que le Comité consultatif reçoit avant que le formulaire de candidature visé à la disposition 1 du paragraphe (12) ne soit mis à la disposition du public peuvent être examinées par celui-ci, même si elles ne sont pas présentées selon le formulaire exigé par le paragraphe (23). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Annexe B

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

MEMBRES

Comité central

Sharon E. Maloney, présidente

Sharon Maloney, de Toronto, est directrice administrative de Polytechnics Canada. Antérieurement, M^{me} Maloney a été vice-présidente principale et conseillère générale au Conseil canadien du commerce de détail, puis avocate chez Gottlieb & Pearson, S.R.L. et directrice administrative de l'Association canadienne des détaillants en chaussures. Au plan communautaire, elle a dans le passé œuvré au sein de l'organisme New Visions Toronto et de la Société canadienne pour nourrir les enfants. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Carleton et d'un baccalauréat en droit de l'Université McGill.

Joanna Carroll

Joanna Carroll, de Toronto, exerce à titre d'avocate au sein de la société d'avocats Miller Thomson LLP. M^{me} Carroll exerce en droit commercial et est spécialisée en droit du travail. Membre active de l'Association du Barreau de l'Ontario et de l'Association du Barreau canadien, elle a organisé et dispensé plusieurs programmes de formation permanente en droit pour le compte de cette dernière. M^{me} Carroll fait en outre partie de l'Advocates' Society,

Ranjit Singh Dulai

Ranjit Singh Dulai, de Brampton, est président et directeur général de Petroleum Plus Inc. et de Dulai Petroleum Inc. Dans le cadre de ses activités communautaires, il a travaillé avec des jeunes et des aînés, et au sein du Malton Action Committee. M. Singh Dulai a participé à des programmes de bourses d'études dans différentes collectivités et en collaboration avec l'Université York. Il a déjà été animateur à la station de radio CJMR 1320.

Madame la juge principale régionale Kathryn Hawke

La juge Hawke a reçu son diplôme en droit de l'Université Queen's en 1981 et a été admise au Barreau en 1983. Elle a exercé en cabinet privé jusqu'en 1985, puis est devenue procureure adjointe de la Couronne dans la région de Toronto. Elle a alors travaillé à North York et à Etobicoke jusqu'en 1995, pour être ensuite nommée juge à la Cour de justice de l'Ontario à Brampton. La juge Hawke a été conférencière et panelliste dans les secteurs de la preuve et de l'intervention auprès d'une large gamme d'organismes, dont le Barreau du Haut-Canada, Aide juridique et l'Advocates' Society. Pendant son mandat comme procureure adjointe de la Couronne, elle a aussi présenté nombre de communications sur des sujets juridiques lors des conférences des procureurs de la Couronne, et a participé au Programme d'aide aux victimes et aux témoins (orientation préparatoire à l'audience pour les jeunes témoins); elle a été animatrice de colloques dans le cadre du programme de préparation au Barreau et a fait des exposés devant des classes du secondaire sur le droit criminel et la profession d'avocat. Pendant ses études, elle a travaillé avec des personnes ayant un handicap physique ou mental et des malades mentaux, ainsi que dans divers centres communautaires de Scarborough.

La juge Hawke a occupé divers postes en administration judiciaire depuis 2004, année de sa nomination comme juge et chef régionale de l'administration à Brampton. Elle a supervisé l'affectation des juges et l'inscription des procès au rôle au niveau régional, et a présidé, avec le juge principal régional Durno de la Cour supérieure de justice, le Comité local de coordination de

la justice au criminel. De plus, elle est membre du Comité de direction du juge en chef et présidente du comité des juges et chefs régionaux de l'administration. Elle a été nommée juge principale régionale pour la région du Centre-Ouest de la Cour de justice de l'Ontario en date du 31 août 2007.

Monsieur le juge Richard Le Sarge

Le juge Le Sarge a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en septembre 1994 à titre de juge de paix autochtone président. En qualité d'agent d'éducation et de formation, il avait notamment pour tâche d'organiser et de diriger les cérémonies d'assermentation des nouveaux juges de paix autochtones. Administrateur du Programme des juges de paix autochtones, le juge Le Sarge a été membre du comité des projets de participation des Autochtones à l'administration de la justice au ministère du Procureur général (de 1993 à 1994).

Le juge Le Sarge a participé, à titre de conseil, à l'élaboration des programmes de participation des Autochtones à l'administration de la justice à l'intention de la Première Nation d'Attawapiskat (tribunal autonome, doté d'un panel d'anciens), de la Première nation de Saugeen (lac Savant), de la Première nation de Whitefish Bay (démonstration de modèles de participation des Autochtones à l'administration de la justice) et de la Première nation de Garden River. Il a également présenté des ateliers sur certaines initiatives de participation des Autochtones à l'administration de la justice pour le centre autochtone du Canada, Obonsawin-Irwin Consulting Inc., la Society of Professionals in Dispute Resolution, la Northern Justice Society (Sitka, Alaska et Kenora, en Ontario), ainsi que pour les organismes « Achieving Justice: Today and Tomorrow » (Whitehorse, au Yukon) et « Natives and Justice » (Edmonton, en Alberta).

L'honorable juge principal régional John Andrew Payne, vice-président

Le juge Payne a été membre et vice-président du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en septembre 2007. Il a été reçu au Barreau en 1987, et, en 1997, a été agréé par le Barreau du Haut-Canada à titre de spécialiste du droit criminel. Pendant sa carrière d'avocat, il a plaidé à tous les paliers judiciaires de l'Ontario et exercé dans diverses régions urbaines et rurales de la province.

Le juge Payne a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en janvier 1999, et a présidé des instances quasi exclusivement dans la région du Centre-Est. Il a été juge et chef de l'administration pour la région de Durham et a été nommé juge de paix principal régional pour la région du Centre-Est en septembre 2004. Le 2 septembre 2007, le juge Payne a été nommé juge en chef adjoint et coordonnateur des juges de paix de la Cour de justice de l'Ontario. Il a été membre du Conseil d'évaluation des juges de paix. Il a présidé le comité de réforme du droit (criminel) de la Conférence des juges de l'Ontario et fait partie du Comité de consultation et d'évaluation des juges de paix.

Monsieur le juge Robert Ponton

Le juge de paix Ponton a été nommé à la Cour de l'Ontario en 1980. Il a été juge de paix à temps partiel dans le district de Kenora et dans les comtés d'Essex et de Middlesex jusqu'à la reconduction de son mandat à titre de juge à temps plein à London en 1995. Avant sa nomination à temps plein à la Cour de l'Ontario, il était au service de Bowes Publishers Limited, division des journaux communautaires de Sun Media. Au cours de son mandat, il a été nommé éditeur du *Daily Miner and News* de Kenora et de l'*Echo* d'Amherstburg. En 1992, il a quitté Amherstburg pour s'installer à London, où il a assumé les fonctions de gestionnaire des ressources humaines pour la division des services à l'entreprise.

À titre de juge de paix, il s'est acquitté des fonctions de juge de paix principal régional de l'Ouest pendant le terme maximal de six ans, de 1998 à 2004. Pendant ce mandat, il a fait partie de l'équipe initiale d'orientation et de formation des nouveaux juges de paix et a collaboré à la

réalisation du manuel des juges de paix, un compendium des droits et avantages des juges de même que des politiques administratives qui énoncent les normes d'exécution des fonctions des juges de paix. Aujourd'hui, le juge de paix Ponton préside des instances principalement dans la région de l'Ouest et œuvre au sein de divers comités judiciaires provinciaux. Il continue de représenter la Cour de l'Ontario comme panelliste et conférencier dans des écoles secondaires, des collèges et des universités, de même qu'au Collège de police de l'Ontario.

Vandana Ramball

Vandana Ramball, de Toronto, est cadre supérieure chez Yvelo Services, une entreprise d'imprimerie et d'édition de Toronto. Antérieurement, M^{me} Ramball était directrice du développement et des systèmes chez CH Canada. Dans le cadre de ses activités communautaires, elle a contribué comme bénévole à la publication de la revue MissionFest Toronto, et elle a coordonné l'organisation canadienne des secours aux sinistrés par le biais de l'Organisation internationale de perspective mondiale. Elle est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université polytechnique Ryerson.

Comité de la région du Centre-Est

Ritu Bhasin

Ritu Bhasin, de Whitby, est coordonnatrice du soutien communautaire au sein de l'organisme Community Living York South et coordonnatrice de groupe des services à la famille de la région de York. M^{me} Bhasin est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en sciences, avec double mention en psychologie et sociologie de l'Université de Toronto; elle parle couramment le hindi, le panjabi, l'urdu et l'espagnol.

Nancy Coldham

Nancy Coldham est associée-fondatrice d'un grand cabinet-conseil canadien de propriété privée en affaires publiques, le CG Group. Elle a fondé le cabinet en 1981. Elle possède plus de 25 ans d'expérience en journalisme, relations publiques et consultation en affaires publiques. M^{me} Coldham excelle, entre autres, dans les secteurs suivants : stratégie, résolution de conflits, résolution de problèmes exceptionnels, formation d'alliances, négociation, gestion de la marque et de la réputation, rédaction-conception, de même que solutions créatives en tous genres. Ses ateliers sur divers thèmes rallient toujours des auditoires nombreux et sont tenus en haute estime par les participants aux conférences et les délégués au sommet. M^{me} Coldham est une championne inlassable de l'entrepreneuriat féminin et de la collecte de fonds à l'appui des femmes en politique. Elle s'est vue décerner le prix d'excellence pour l'INNOVATION en affaires de la chambre de commerce (2006) de Markham, et elle a été retenue à deux reprises comme finaliste pour le Prix canadien de l'entrepreneuriat féminin.

Gary Gladstone, responsable, région du Centre-Est

Gary Gladstone, de Thornhill, est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques et agent de financement agréé (CFRE), et il est président de Gladstone Consulting. Il a contribué à faire connaître divers organismes de bienfaisance et à but non lucratif ainsi qu'à réunir des fonds à leur intention depuis une vingtaine d'années, entre autres comme coordonnateur de campagne pour Markhaven Heroes Challenge, directeur du développement des services à l'enfance et à la famille de Regesh et directeur commercial et du développement au Shmuel Zahavy Cheder Chabad; il est l'ancien directeur du développement à la B'nai B'rith Youth Organization, région du lac Ontario.

M. Gladstone est membre de l'équipe d'examen des subventions de la Fondation Trillium de l'Ontario pour York Simcoe. Il a été vice-président de Charities First Ontario de 1995 à 2002, et il est membre de l'Association of Fund Raising Professionals. En 1994, M. Gladstone a reçu le Gold Key Award, le grand prix d'excellence au bénévolat que décerne B'nai B'rith Youth International.

James Grady

James Grady, de Pickering, est expert-conseil en finances. Ancien gestionnaire d'une coopérative de logement et ancien vice-président aux finances de T.R.S. Food Service Limited, il a été président du Club Lions de Pickering. M. Grady est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université Trent.

Adrian Merchant Macdonald

Adrian Macdonald, d'Uxbridge, est une ancienne consultante en affaires publiques et relations gouvernementales. M^{me} Macdonald est coprésidente du comité consultatif au Trudeau Centre for Peace and Conflict Study de l'Université de Toronto; membre du bureau de direction de l'École nationale de théâtre du Canada; membre du conseil d'administration du Shakespeare Globe Centre of Canada; membre du conseil d'administration de la Fondation canadienne des champs de bataille et membre du comité des finances de la Sacred Heart Church, à Uxbridge.

Madame la juge de paix principale régionale Cornelia Mews

La juge Cornelia Mews a obtenu un baccalauréat spécialisé en sciences politiques de l'Université Queen's en 1980. Elle a travaillé dans le domaine de la conception et fabrication assistées par ordinateur et a dirigé son propre atelier de design. Après avoir obtenu un diplôme d'études supérieures en administration des lois de nature réglementaire du Collège Seneca en 1992, elle a travaillé à titre d'experte-conseil en analyse des lois et de la planification en matière d'équité d'emploi pour la ville de Toronto.

Après sa nomination à la Cour de l'Ontario en 1993, la juge Mews a été affectée aux tribunaux de Barrie et de Newmarket. De 2003 à 2006, elle a occupé le poste de juge de paix et chef régionale de l'administration à la cour de Newmarket. En juillet 2006, elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Centre-Est. En détachement au cabinet du juge en chef depuis mars 2007, M^{me} Mews est juge de paix principale et conseillère adjointe intérimaire. De 1995 à 2001, elle a été représentante pour la région Centre-Est de l'Association des juges de paix de l'Ontario. Depuis 2006, elle est membre du Comité de direction des juges de paix, du Comité consultatif de la formation des juges de paix et du Conseil d'évaluation des juges de paix. M^{me} Mews poursuit des études de maîtrise en droit administratif et administration judiciaire à l'École de droit Osgoode Hall.

Greg Mulligan

Greg Mulligan, d'Orillia, a été admis au Barreau de l'Ontario en 1975, et est associé au cabinet d'avocats Bourne, Jenkins and Mulligan. Généraliste, M. Mulligan s'occupe surtout d'affaires d'immobilier, ainsi que de testaments, successions, commerces et entreprises. Il a été agréé à titre de spécialiste (en droit immobilier) par le Barreau du Haut-Canada en mars 2004. M. Mulligan a reçu sa formation de médiateur à l'Université Harvard; il est membre du Mediation and Arbitration Institute of Ontario, de même que juge suppléant à la Cour des petites créances pour la région du Centre-Est. Il a déjà été chargé de cours en droit immobilier et autres sujets au programme de préparation au Barreau et agit comme inspecteur professionnel pour l'Association du Barreau. M. Mulligan prend fréquemment la parole dans le cadre des programmes de l'Association du barreau du Haut-Canada et de l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO), et il préside le programme *Best Practices for Recreational Property Transactions* de l'ABHC.

M. Mulligan s'est acquitté de divers mandats, dont les suivants : conseiller à l'ABHC (1999-2003), cadre dirigeant de l'ABO (1998-1999) et président de la Simcoe County Law Association (1994-1996); de plus, il est président sortant de Library Co Inc.; société sans but lucratif qui assure une direction centrale aux 48 bibliothèques juridiques des comtés et districts de l'Ontario.

L'honorable juge principal régional Gregory Regis

Le juge Gregory Regis, diplômé de l'École de droit Osgoode Hall, a été reçu au Barreau en 1985. Il a exercé en cabinet privé, passé quatre ans à la direction administrative des Jane Finch Community Legal Services et occupé le poste de procureur adjoint de la Couronne pendant huit ans. Il est spécialiste des dispositions relatives à la santé mentale du *Code criminel*. Il a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en janvier 1999. Il a été juge et chef de l'administration pour la région de Durham de 2004 à 2007. En septembre 2007, il a été nommé juge principal régional pour la région du Centre-Est. Le juge Regis participe à des activités communautaires depuis longtemps. Ancien président de CARIBANA, il a également été membre du conseil d'administration de plusieurs organismes communautaires.

Comité de la région du Centre-Ouest

Theodore Michael Charuk

Ted Charuk, de Hamilton, est avocat. Il exerce dans les domaines du droit de la famille, des testaments et des successions. Il est titulaire d'une licence de droit de l'Université Queen's et d'une maîtrise en droit de la faculté de droit Osgoode Hall. M. Charuk est arbitre à la Commission du consentement et de la capacité, ministère de la Santé, arbitre autorisé à la Tarion Warranty Corporation, membre du sous-comité de la responsabilité et de la transparence de la ville de Hamilton. En outre, il a siégé à des comités auprès de diverses associations professionnelles et il est membre du conseil d'administration d'œuvres de bienfaisance et d'organismes professionnels.

Mark Coakley

Mark Coakley, de Hamilton, est avocat et auteur. Président de Environment Hamilton et ancien membre du conseil d'administration des services juridiques communautaires de Dundurn, il est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'École de droit Osgoode Hall.

L'honorable juge principal régional Timothy Culver

Le juge Timothy Culver a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en août 2007. Il avait été admis au Barreau en 1974. Il a exercé en cabinet privé jusqu'en 1994, date de sa nomination à la Division provinciale de la Cour de justice de l'Ontario comme juge président à Kitchener. Il a été nommé juge principal régional pour la région du Centre-Ouest en août 2001, et son mandat a été reconduit en août 2004.

Avant sa nomination, le juge Culver avait été président et membre du conseil de l'association juridique du comté de Halton, membre de l'Association du Barreau canadien (Ontario), membre du conseil d'administration des Burlington Youth Residences et du Burlington Art Center, ainsi que vice-président, section de Burlington, de la Fondation des maladies du cœur; il faisait aussi partie de plusieurs autres conseils d'administration d'organismes bénévoles. M. Culver a reçu la médaille du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada, qui lui a été remise en 1992 par l'honorable Ray Hnatyshyn, alors gouverneur général du Canada, en reconnaissance de « sa contribution marquante à la communauté de ses compatriotes et au Canada ». Il a œuvré au sein de la magistrature depuis sa nomination, puisqu'il a occupé les fonctions de juge et chef

régional de l'administration tant à Kitchener qu'à Hamilton. Il a été directeur régional pour la région du Centre-Ouest de la Conférence des juges de l'Ontario, ainsi que président du comité des conditions de service et membre du comité des retraites et avantages sociaux. Il siège actuellement au Comité de direction du juge en chef et au Conseil d'évaluation des juges de paix, et il préside le comité des juges et chefs de l'administration de la région.

L'honorable juge principale régionale Kathryn Hawke

Prière de se reporter à la notice biographique de l'honorable juge principale régionale Kathryn Hawke sous la rubrique Comité central, page 13.

Harish Chand Jain

M. Harish Jain, de Hamilton, est professeur émérite de l'Université McMaster. De 1970 à 2002, il a enseigné en ressources humaines et en relations du travail. Il a assuré des cours sur les matières suivantes : diversité, équité d'emploi et droits de la personne, recrutement et sélection des ressources humaines, ainsi que ressources humaines et relations du travail au niveau du doctorat, de la maîtrise et du premier cycle. Il a été commissaire à la Commission canadienne des droits de la personne et membre du Tribunal canadien des droits de la personne. M. Jain est membre du comité consultatif sur la diversité des services policiers de Hamilton.

Monsieur le juge de paix principal régional Jerry Redmond

Le juge Jerry Redmond a été nommé juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario en août 2001, et il a siégé à Brampton. En novembre 2003, il a été nommé juge de paix et chef régional de l'administration pour Brampton. En janvier 2006, il a été nommé juge de paix principal régional pour la région du Centre-Ouest. Avant sa nomination comme juge, il a assumé de nombreuses responsabilités, dans les secteurs tant public que privé. Il a été secrétaire du conseil exécutif au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et sous-ministre au sein de deux organismes centraux du gouvernement, le Policy Board et le Cabinet Secretariat. Il a également été directeur administratif de l'Association des banquiers canadiens pour les provinces atlantiques et président du Corporate Strategy Group de Toronto.

M. Redmond a fait ses études postsecondaires et supérieures à l'Université Saint Mary's de Halifax; à l'Université Dalhousie de Halifax; à la Michigan University d'Ann Arbor, au Michigan; ainsi qu'à la New York University de New York. Marié, il a trois enfants et deux petits-enfants. Lui-même et son épouse ont leur résidence principale à Rice Point, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Patricia (Janet) Rosenstock, responsable, région du Centre-Ouest

Patricia Janet Rosenstock, de Dundalk, a été enseignante, bibliothécaire et réviseure. Elle a publié 28 ouvrages de fiction, trois d'essais et de nombreux articles. M^{me} Rosenstock a siégé au conseil d'administration d'Oxfam Canada, de l'Association pour les Nations Unies et du Rallye tiers monde pour le développement international.

Kulvinder Jit Waraich

Kulvinder Jit Waraich, de Niagara Falls, est actuellement conseillère financière auprès de Primerica Financial Services. Au fil des années, M^{me} Waraich a participé aux activités de nombreux organismes communautaires. Elle a été membre du conseil d'administration de la Niagara Red Cross Society, du Niagara Sexual Assault Centre et de la section de Niagara de la Canadian Authors Association. Elle est actuellement membre de la Niagara Landlords Association.

Sandra Wilson

Sandra Wilson, de Hamilton, est coordonnatrice des relations avec la collectivité des services policiers de Hamilton. Elle a antérieurement été directrice des opérations et coordonnatrice de l'équité d'emploi auprès de Marriott Management Services. M^{me} Wilson est conseillère et membre de « Tackling Poverty Together », à la Hamilton Community Foundation, membre du Conseil consultatif de la médaille de bravoure des pompiers de la province de l'Ontario et membre civile du comité consultatif des relations avec la collectivité des services policiers de Hamilton. Elle a également été vice-présidente du comité sur les relations interraciales du maire de la ville de Hamilton.

Comité de la région de l'Est

L'honorable juge principale régionale Judith C. Beaman

La juge Judith Beaman est devenue membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en août 2007. Elle a été reçue au Barreau en 1977. En janvier 1998, elle a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario. Elle a été nommée juge principale régionale pour la région de l'Est en août 2007.

Avant sa nomination à la magistrature, M^{me} Beaman a exercé en droit de la famille et protection de l'enfance pendant la majeure partie de sa carrière. En 1979, elle a travaillé au Bureau du Tuteur public, à la formation des avocats qui souhaitaient faire partie du comité de représentation des enfants, et de 1980 à 1982, elle a exercé à titre indépendant. De 1983 à 1996, elle a été associée au cabinet d'avocats Dickson, Sachs, Appel & Beaman, où elle s'occupait de droit de la famille et de protection de l'enfance. De 1995 à 1997, elle a surtout travaillé à la réforme des systèmes criminel, correctionnel et des droits de la personne, et occupé le poste d'analyste principale des politiques juridiques à la direction de Condition féminine Canada.

Corianne Bell, responsable, région de l'Est

Corianne Bell, d'Ottawa, jusqu'à récemment administratrice principale (politiques) à la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, possède une expérience poussée de la collaboration avec le gouvernement et les organisations communautaires et non gouvernementales. Elle a œuvré au service de l'Institut national canadien pour les aveugles et participé à la mise en œuvre du Programme de stages internationaux pour les jeunes. M^{me} Belle a en outre travaillé comme bénévole et comme employée à la promotion de groupes musicaux et de troupes de théâtre d'Ottawa. Elle a aussi fait du chant (mezzo-soprano), qu'elle a par ailleurs enseigné à titre professionnel.

Edward Belyea

Edward Belyea, de Belleville, a été professeur de génie civil au collège Loyalist. Il est membre du Deseronto Arts and Culture Board et ancien président du conseil d'administration de la Société d'aide à l'enfance de Hastings. M. Belyea est titulaire d'une maîtrise en sciences du génie de l'Université Queen's.

Kathleen Greenaway

M^{me} Kathleen Greenaway, de Lyndhurst, est professeure adjointe (gestion des technologies de l'information) à la Ted Rogers School of Management de l'Université Ryerson et associée principale au cabinet Reid Here & Associates. Elle est membre de l'Association for Information Systems, de l'Academy of Management, de l'Association des sciences administratives du Canada, de l'Institut d'administration publique du Canada et de l'International Association of Privacy Professionals. M^{me} Greenaway est titulaire d'un Ph.D. en gestion de l'Université Queen's.

L'honorable juge principal régional Peter Douglas Griffiths

Le juge Peter Griffiths a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en juillet 2007. Il a été reçu au Barreau en 1976 et a occupé de nombreux postes de direction au sein du système de justice criminel. De 1979 à 1989, il a été procureur adjoint de la Couronne à l'Old City Hall, où il a mené des poursuites en vertu du *Code criminel* devant des cours de comté et provinciales, ainsi qu'en Cour suprême. Il a dirigé le Bureau du procureur de la Couronne d'Etobicoke pendant quatre ans, et, en 1993, a été nommé procureur principal de la Couronne pour la région de l'Est.

Le juge Griffiths a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario en 1998, et il a siégé principalement à Brockville et à Ottawa. Depuis 2003, il est membre du Secrétariat de la formation de la Cour de justice de l'Ontario, comité composé de huit juges qui est chargé d'administrer le budget considérable voué à la formation des juges en Ontario. En octobre 2005, M. Griffiths a été nommé juge principal régional pour la région de l'Est. Il a ensuite été nommé juge en chef adjoint à la Cour de justice de l'Ontario le 25 juillet 2007. Il a donné une foule de conférences et mis au point des programmes de formation dans des domaines tels que la gestion des instances, la justice réparatrice et les contrevenants ayant des troubles mentaux. Il est membre de l'Association canadienne des juges de cours provinciales, et a déjà fait partie du Conseil d'évaluation des juges de paix.

Lyn Harrington

Lyn Harrington, de Stirling, s'est retiré de l'enseignement en 2002. Pendant sa carrière, M. Harrington a été enseignant au secondaire, coordonnateur des programmes, directeur adjoint, puis directeur au sein du conseil scolaire du district de Hastings et Prince-Édouard. Il est membre et ancien président du Quinte Sunrise Rotary Club et est aujourd'hui membre de l'organisme Youth Habilitation, après l'avoir présidé.

Madame la juge de paix principale régionale Claudette Holmes

La juge Claudette Holmes a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario en 1993. Elle a travaillé pendant 10 ans au palais de justice de Newmarket avant de passer à la région de l'Est, où elle a été affectée au palais de justice de L'Original et a surtout présidé des instances se déroulant en français. En juin 2006, elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de l'Est, dont le bureau régional se trouve à Ottawa.

Avant sa nomination, M^{me} Holmes était associée et directrice administrative dans une entreprise de fabrication de produits chimiques destinés à l'industrie canadienne du textile. Elle a contribué à la mise au point d'un programme informatique à l'intention de l'industrie des produits chimiques, et ce programme a servi à produire une Fiche technique santé-sécurité (FTSS), conformément à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*. La fiche technique a été traduite en plus de 15 langues et est maintenant en usage dans une foule de pays. M^{me} Holmes avait antérieurement travaillé, comme technicienne en électronique, à la mise au point de cartes mères pour circuits imprimés.

Ashraf Sial

Ashraf Sial, d'Ottawa, a été au service du ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels de 1970 à 1998. Il était alors chef de secteur et supervisait des agents de probation et de libération conditionnelle. Il a également été gestionnaire dans un centre correctionnel et dans un centre de détention. M. Sial est amir régional au sein de la Ahmadiyya Muslim Jamaat, division Est du Canada. Il a été membre de nombreux comités consultatifs, notamment auprès de deux collèges communautaires et deux universités.

Shalin M. Sugunasiri

Shalin Sugunasiri, d'Ottawa, est devenu en 2005 membre à temps plein de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, dont il a été nommé vice-doyen en 2007. Il est diplômé en psychologie, philosophie et droit, et possède une expérience poussée des questions de droit constitutionnel, de droit criminel et de droit comparé. Il est membre du Barreau de l'Ontario depuis 1992, et il a été conseiller de direction principal auprès du ministre de la Justice et procureur général du Canada; avocat au ministère fédéral de la Justice; professeur adjoint de droit à l'Université Dalhousie, où il a été entraîneur principal de l'équipe de 2000 pour le championnat de la coupe Sopinka. Il a aussi été membre de l'exécutif de la Section du droit pénal de l'Association du Barreau canadien (Ontario), membre du Comité consultatif pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du sous-procureur général du Canada, et membre du Comité consultatif du président sur le harcèlement sexuel de l'Université Dalhousie.

Dans son enseignement, le professeur Sugunasiri traite de sujets très divers, y compris la criminalité transnationale, la Charte canadienne des droits et libertés, la loi et l'obligation de rendre des comptes au public, les droits linguistiques, l'élaboration des politiques législatives et le dialogue entre parlement et tribunaux. Il a en outre joué le rôle d'expert auprès du gouvernement canadien pour l'élaboration du Guide législatif de l'ONUUDC lors de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée, et participé à plusieurs consultations et négociations fédérales/provinciales/territoriales sur la justice pénale et certains enjeux constitutionnels. Il est éditeur adjoint de la *Revue nationale de droit constitutionnel*, et ses recherches actuelles visent à remédier au manque d'intégration entre théories et pratiques en droit constitutionnel, droit comparé, droit pénal, droit de la preuve et jurisprudence.

Comité de la région du Nord-Est

Madame la juge de paix principale régionale Jane E. Forth

La juge Jane Forth est née à Parry Sound, et, en 1968, est entrée au service du ministère du Procureur général en qualité d'administratrice judiciaire à la Cour de la famille, poste qu'elle a occupé jusqu'en 1980. Elle a été mutée à Sault Ste. Marie en 1981 en qualité d'administratrice judiciaire des divisions du droit criminel et de la famille de la Cour de justice de l'Ontario. En 1994, la province l'a nommée juge de paix à temps plein, et elle a présidé à Sault Ste. Marie jusqu'en 2005. En 2005, elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Nord-Est. M^{me} Forth est responsable des ressources et de la bonne administration des tribunaux présidés par un juge de paix dans un territoire qui s'étend depuis Parry Sound au sud jusqu'à North Bay à l'est, et depuis les basses terres de la Baie James au nord jusqu'à Wawa et Hearst à l'ouest. Le bureau régional se trouve à Sudbury, ce qui impose à M^{me} Forth des déplacements considérables pour se rendre à son domicile, à Sault Ste Marie.

L'honorable juge principal régional Richard Humphrey

Le juge Richard Humphrey, reçu au Barreau en 1974, a une expérience poussée du droit pénal et du droit de la famille. Il a exercé en cabinet privé, et, de 1980 à 1990, a été procureur adjoint de la Couronne à temps partiel, procédant alors à des poursuites en vertu du *Code criminel* et de la *Loi sur les infractions provinciales*, ainsi que juge suppléant à la Cour des petites créances de la Cour supérieure de justice.

Pendant de nombreuses années, le juge Humphrey a été un membre actif de la Sudbury & District Law Association, qu'il a présidée de 1987 à 1988. Il a fait partie du Barreau du Haut-Canada, de l'Advocates' Society et de la Criminal Lawyers Association pendant toute sa carrière. Le juge Humphrey a été membre de l'exécutif du conseil d'administration de la bibliothèque publique de Sudbury, de même que du conseil d'administration de l'Association canadienne des automobilistes (ACA) aux paliers national et local.

Le juge Humphrey a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario à Sudbury en juillet 1999. Il a été conseiller (famille) de l'Association des juges de l'Ontario et membre du groupe de travail sur l'évaluation créé par le comité directeur de la Cour de la famille. En juillet 2005, il a été nommé juge principal régional pour la région du Nord-est.

Peter M. MacLean, responsable, région du Nord-Est

Peter MacLean, de Haileybury, est directeur administratif du Collège Northern d'arts appliqués et de technologie. Il a fait partie du Far North East Training Board et du conseil des arts de Kirkland Lake. M. MacLean a également été membre du Kirkland and District Hospital Board et du comité de rédaction de la revue *Human Resources*.

Victor M. Power

Victor Power, de Timmins, a été le seizième maire de Timmins, élu en novembre 1980 après avoir été conseiller municipal pendant 12 ans. Son mandat à la mairie a été le plus long de l'histoire de la ville de Timmins. Pendant 20 ans, il a été maire de la deuxième municipalité de l'Ontario en superficie (1 224 milles carrés).

Parmi les points saillants de sa carrière de maire, M. Power a eu la mise en œuvre du programme de revitalisation du centre-ville, l'expansion de l'infrastructure dans toute la ville, la fondation de la Timmins Economic Development Corporation, la planification de projet du TeleTech Call Centre et du Shania Twain Centre, de même que la réussite du programme sur l'élimination de la dette. En 2007, la ville a renommé l'aéroport de Timmins en son honneur.

Nestor Prisco

Nestor Prisco, de North Bay, a été nommé shérif en 1974. Pendant 31 ans, il a assuré la gestion des activités de la Cour dans les districts judiciaires de Nipissing et de Parry Sound. Entre autres activités communautaires, il a été membre du conseil municipal de North Bay, et, pendant 38 ans du Club Rotary de North Bay; il a été président de la Bliss-Gillmor Non-Profit Housing Complex Inc., du conseil d'administration du collège universitaire Huron et de la Nipissing Parry Sound District Housing Authority. M. Prisco est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen's.

Michael Shain

Michael Shain est directeur administratif de la clinique juridique de Manitoulin, située dans la collectivité de la Première nation Aundeck Omni Kaning, et il occupe ce poste depuis 1990. Admis au Barreau en 1985, il a exercé en droit criminel et en droit de la famille avant d'entrer au service de la clinique.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et d'une maîtrise ès arts de l'Université Concordia. Il a reçu son diplôme en droit de l'Université de Windsor. M. Shain exerce en clinique, dans le domaine du droit des pauvres, et, en 2007, a été agréé par le Barreau du Haut-Canada en qualité de spécialiste en droit de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

En outre, M. Shain a enseigné l'anglais à temps partiel pour l'Université Laurentienne dans la collectivité de la Première nation M'Chigeeng; dans le cadre de ses activités communautaires, il est actuellement vice-président du conseil d'administration du Centre de santé de Manitoulin, membre de la Town of Northeast Manitoulin and the Islands Community Development Corporation, de même que président de la collecte de fonds pour le Manitoulin Sea Cadet Corps.

Ian M.G. Sinclair

Ian Sinclair, de Sudbury, est membre du cabinet d'avocats Sinclair & Sinclair, qui se spécialise dans le droit des affaires et le droit commercial, l'immobilier, les testaments et les successions. M. Sinclair est membre du conseil d'administration de la Sudbury Regional Hospital Foundation et du Sudbury Family YMCA. Il est aussi membre du Barreau du Haut-Canada, de l'Association du Barreau canadien, de l'Association du Barreau de l'Ontario, de la Sudbury and District Law Association, ainsi que du Rotary Club of Sudbury Sunrises.

Kathleen Taylor

Kathleen Taylor, de Timmins, a fait des études en éthique, en philosophie et en droit à l'Université de Toronto, qui lui a décerné un baccalauréat ès arts en 1994. Elle a ensuite poursuivi ses études au Collège Centennial, où elle a obtenu un diplôme spécialisé d'assistante juridique. M^{me} Taylor travaille comme stagiaire en droit au cabinet Wallbridge, dans le domaine du préjudice personnel. Elle participe à de nombreuses activités et services communautaires.

Comité de la région du Nord-Ouest

L'honorable juge principal régional Donald G. Fraser

M. le juge Donald Fraser a été admis au Barreau en 1976. En juin de 1988, il a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario. Nommé juge principal régional pour la région du Nord-Ouest le 1^{er} octobre 2004, il a vu son mandat de juge principal régional pour la région du Nord-Ouest reconduit à compter du 1^{er} octobre 2007. Le juge Fraser siège à Kenora.

Larry Joy, responsable, région du Nord-Ouest

Larry Joy, de Thunder Bay, a exploité sa propre entreprise pendant 42 ans. Membre actif de sa collectivité pendant de nombreuses années, il a fait du bénévolat au sein de divers organismes de santé et de bienfaisance. M. Joy a fait partie du conseil d'administration de D.O.O.R.S., qui aide les immigrants à s'établir à Thunder Bay, et il a été cofondateur et président de Simpson Street BIA. Il est membre Paul Harris et ancien directeur du Club Rotary de Lakehead, dont il est membre depuis 19 ans.

Rob Moorley

Rob Moorley vit à Kenora depuis 27 ans. Il a aussi résidé à Red Lake, Sioux Lookout et Pickle Lake. Antérieurement au service du ministère des Richesses naturelles en qualité de spécialiste principal des ressources en terres et en eau, il a pris sa retraite après 32 ans de service. M. Moorley se consacre maintenant à des activités de plein air. Marié depuis 27 ans, il est père de deux enfants, une fille et un garçon. M. Moorley a travaillé comme bénévole à Kenora dans le cadre de plusieurs sports – dont le hockey, la natation, le baseball et le soccer –, et il a fait partie de nombreux comités de la municipalité.

Madame la juge de paix principale régionale Marjorie Pasloski

La juge Marjorie Pasloski a été nommée juge de paix en février 1989. Depuis cette première nomination jusqu'en août 1995, elle a siégé comme présidente à temps partiel dans le Nord-Ouest de l'Ontario. En 1995, son mandat a été reconduit à titre de juge de paix présidente à temps plein. Elle siège surtout à Kenora, mais son poste exige des déplacements considérables dans tout le district. Depuis deux ans elle est juge de paix principale régionale pour la région du Nord-Ouest.

Avant de devenir juge de paix, M^{me} Pasloski a occupé divers postes en nursing, administration hospitalière, traitement de la toxicomanie et systèmes correctionnels. Elle réside dans le Nord-Ouest de l'Ontario depuis de nombreuses années, mais a vécu et travaillé pendant de longues périodes en Saskatchewan et au Québec, pour des raisons d'études, d'emploi et de famille. Ces expériences, de même que des voyages personnels d'un océan à l'autre, lui ont fourni d'excellentes occasions d'observer et d'apprécier la beauté de notre pays et la diversité de ses habitants.

James Clifford Retson

James Retson, de Kenora, est directeur administratif de la Kenora Association for Community Living. Il a obtenu un baccalauréat en psychologie de l'Université de Colombie-Britannique, un baccalauréat en droit de l'Université de Toronto et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Dalhousie. Membre du Barreau de la Nouvelle-Écosse, il a exercé à Truro (N.-É.) de 1974 à 1982 avant de s'installer à Kenora, en Ontario. M. Retson a été conseiller municipal à la ville de Truro; membre de la Colchester and Nova Scotia Multicultural Association; membre du comité d'action positive et des droits de la personne de Truro et district; de même que membre du comité des droits de la personne du service de police de Kenora. Il a fait partie de nombreux autres comités, conseils et commissions, à Truro et à Kenora. Il participe à la simulation de l'Assemblée des Nations Unies qui se tient à Winnipeg, au Manitoba, et a déjà été président du Club Rotary de Kenora. Il milite activement en faveur de la communauté des personnes handicapées depuis plus de 30 ans.

Gord Sweeney

Gord Sweeney, de Keewatin, a enseigné la biologie et les sciences pendant 32 ans avant de prendre sa retraite en 2006. Il a été chef de son département des sciences pendant 20 ans et bénévole au sein de nombreux organismes, dont l'Organisation de la patrouille canadienne du ski, la Croix-Rouge, la Société canadienne du cancer et Études d'oiseaux Canada. Parmi ses autres activités bénévoles, on retrouve l'entraînement en volley-ball et soccer, la supervision d'excursions éducatives dans la nature et la présidence de foires scientifiques régionales dans le Nord-Ouest de l'Ontario depuis 19 ans. Retraité, M. Sweeney continue d'enseigner à titre suppléant, et il s'adonne au canotage, à la randonnée pédestre et au voyage avec son épouse Kim.

Laurence Tulloch

Laurence Tulloch, de Thunder Bay, est actuellement secrétaire-trésorier du conseil du secteur scolaire de district de Summer Beaver. Membre actif de sa collectivité, M. Tulloch est président sortant du Club Rotary de Thunder Bay. En couronnement de ses efforts continus au nom du club et de la collectivité, M. Tulloch a été nommé « Rotarian of the Year » en 2007. Il a été coordonnateur du bénévolat pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer de Thunder Bay ces cinq dernières années. M. Tulloch a été président de la Science Teachers' Association of Ontario et récipiendaire du prix provincial de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario pour ses réalisations en perfectionnement professionnel. Marié, il a deux enfants et deux merveilleux petits-enfants.

Beverley E. Wexler

Beverly Wexler, de Kenora, a reçu un baccalauréat en droit civil et un baccalauréat en common law de l'Université McGill en 1976 et 1977; elle a été admise au Barreau de l'Ontario en 1979, à Toronto. Elle a été procureure adjointe de la Couronne à North York pendant quatre ans, puis s'est installée dans le Nord-Ouest de l'Ontario en 1984. Elle est associée et gestionnaire du cabinet d'avocats Gibson & Wexler de Kenora, qui se spécialise en droit criminel dans toute l'étendue du district et dans les collectivités autochtones éloignées. Elle a une expérience poussée du droit de la famille et de la protection de l'enfance.

M^{me} Wexler est membre de la Commission ontarienne d'examen et du panel des examinateurs professionnels du Barreau du Haut-Canada. Elle a déjà fait partie du conseil d'administration d'Aide juridique Ontario, de la Commission du consentement et de la capacité, de la Lake of the Woods Business Incentive Corporation, du conseil d'administration du Mount Evergreen et du Keewatin Patricia School Board Parent Advisory Council.

Comité de la région de Toronto

L'honorable juge principal régional Robert G. Bigelow

Le juge Bigelow a reçu un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto en 1973 et un baccalauréat en droit de l'Université Queens en 1980. De 1982 à 1993, exerçant à titre indépendant dans le domaine du droit pénal et correctionnel, il a plaidé devant des tribunaux administratifs tels que la Commission ontarienne des libérations conditionnelles et la Commission nationale des libérations conditionnelles, lors de procès et d'appels au criminel, de brefs de prérogative devant la Cour supérieure de la province et de requêtes auprès de la Cour fédérale. En 1993, il a été nommé juge de la Cour provinciale à la Cour de justice de l'Ontario.

De 2001 à 2006, le juge Bigelow a été juge administratif à l'Old City Hall, le tribunal criminel de première instance le plus important du Canada, où il a coordonné l'affectation des juges ainsi que le rôle des tribunaux des cautionnements et de première instance, et représenté les intérêts des juges au plan de la gestion des tribunaux et de la gestion d'instances prolongées. En septembre 2006, il a été nommé juge principal régional au Bureau du juge principal régional – région de Toronto, Cour de justice de l'Ontario.

Paul Brookes

Paul Brookes, de Toronto, est président de Metropolis Design Inc. Dans le cadre de ses activités communautaires, il œuvre au sein de la Northlea Home and School Association et fait partie de la Toronto Sigma Chi Alumni Association, où il est président des communications depuis près de 10 ans.

Matthew Certosimo

Matthew L.O. Certosimo est associé et chef du groupe sur les pratiques, Labour and Employment Group, au cabinet d'avocats Borden Ladner Gervais de Toronto. Expert-conseil, M. Certosimo représente des employeurs des secteurs privé et public dans des affaires de droit du travail et de relations du travail, et il représente tant des employés que des employeurs dans le cadre de plaintes en vertu du *Code des droits de la personne*. Il est actuellement professeur adjoint (droit du travail) au Woodsworth College de l'Université de Toronto, et ancien professeur adjoint à l'École de droit de l'Université Western Ontario.

Au nombre de ses activités récentes, il a été rédacteur en chef de *Executive Employment*, publication trimestrielle de Federated Press, et il a signé *Ontario Employment and Labour Law & Commentary (LexisNexis)* et *Federal Employment and Labour Law & Commentary (LexisNexis)*; il est coauteur de *Just Cause : The Law of Summary Dismissal in Canada (Canada Law Book)*. M. Certosimo est aussi coauteur de *Understanding Ontario's Employment Standards Act, 2000* et de *Recent Developments in Union Certification and Decertification*, de même que de *Dismissals in the Unionized Workplace* et de *The Regulation of Picketing*, ouvrages publiés par Carswell. Il prend souvent la parole lors de conférences sur le droit de l'emploi et du travail, qu'il préside également (ainsi, il copréside régulièrement des audioconférences à Lancaster House).

M. Certosimo est diplômé de l'Université Wilfrid Laurier University et de l'École de droit de Dalhousie, et il a été admis au Barreau en 1995.

Jeffrey Kehoe

Jeffrey Kehoe, de Toronto, est directeur du contentieux relatif à l'application des lois à l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières de Toronto. Il a antérieurement été avocat plaidant au ministère de la Justice et procureur adjoint de la Couronne au ministère du Procureur général. Parmi ses activités communautaires, il s'occupe d'entraînement au sein de la North Toronto Hockey Association et de la North Toronto Soccer Association.

Lally Marwah

Lally Marwah, de Toronto, est actuellement directeur de la qualité dans un organisme provincial du secteur de la santé, après une brillante carrière dans les domaines de la technique et de la gestion chez IBM et chez Nortel Networks. Il a été enseignant au niveau universitaire et membre du conseil d'administration de divers établissements d'envergure dans l'industrie et dans le monde universitaire; en outre, il demeure actif sur la scène professionnelle mondiale, en particulier auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Dans le cadre de ses activités communautaires, il dirige la campagne de financement de Centraide, participe encore à de nombreuses initiatives culturelles d'ordre muséal, et fait du bénévolat au sein d'organisations communautaires.

Madame la juge de paix principale régionale Diane M. McAleer

La juge Diane McAleer a été nommée à la Cour de justice de l'Ontario à titre de juge de paix le 1^{er} juin 1990. En décembre 2005, elle a été nommée au poste de juge de paix et chef régionale de l'administration pour Metro Ouest. Puis elle a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de Toronto, en février 2007. Le juge en chef a nommé M^{me} McAleer au Comité des normes de conception des locaux de la Cour de justice de l'Ontario en mai 2007. Avant sa nomination à la magistrature, elle a occupé le poste de poursuivant provincial de 1982 à 1988, et de poursuivant provincial principal pour la région de Toronto de 1988 à 1990.

M^{me} McAleer est membre de plusieurs comités du juge en chef adjoint et coordonnatrice des juges de paix puisqu'elle fait partie du Comité de direction des juges de paix. Elle est aussi membre du personnel enseignant de l'Institut national de la magistrature, et elle a récemment participé à un panel d'examen de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration judiciaire de l'Université Brock et d'un baccalauréat en sciences politiques et administration publique de l'Université de Toronto.

Kathy Narraway

Kathy Narraway, de Toronto, a pris sa retraite en 2008, après avoir été au service du conseil scolaire de Peel pendant plus de 30 ans. Elle avait antérieurement été directrice adjointe puis directrice de l'école secondaire Glenforest, directrice adjointe de l'école secondaire Bramalea, directrice adjointe puis directrice de l'éducation permanente, et chef du secteur mathématique à l'école secondaire Central Peel. M^{me} Narraway a déjà fait partie du conseil d'administration de Our Place Peel (centre d'hébergement pour jeunes) et elle est actuellement vice-présidente de l'Oxbow Community Club. Ses activités communautaires de longue date comprennent le bénévolat au sein de Triangle Prom for Queer Youth, des séances d'entraînement au basketball, ainsi que l'organisation d'une collecte de fonds et de danses communautaires annuelles au profit de la ligne d'écoute téléphonique pour les jeunes. Elle est titulaire d'un baccalauréat en éducation de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en sciences de l'Université Queen's.

Seth Rudin, responsable, région de Toronto

Seth Rudin, de Toronto, est vice-président d'ABS System Consultants, société d'experts-conseils sur le renseignement d'entreprises qui se spécialise dans le développement de logiciels, les services professionnels, ainsi que la consultation et l'appui en matière de TI. Il a antérieurement été vice-président d'Internet Incubation.com. De 2001 à 2002, M. Rudin a été membre du Comité consultatif ministériel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Comité de la région de l'Ouest

Mary Louise Dagenais

Mary Dagenais, de Windsor, est gestionnaire à l'Elsdon Medicine Professional Corporation. Elle est présidente de la section de Windsor de l'Aide à l'enfance Canada et membre du comité de collecte de fonds de Family Respite Services. M^{me} Dagenais a déjà fait partie du comité consultatif du Windsor Centre for the Creative Arts et elle a participé aux collectes de fonds de la Société Alzheimer dans les comtés de Windsor et d'Essex.

Samira El-Hindi

Samira El-Hindi, mère de deux enfants, est une femme d'affaires indépendante et prospère, qui a voué son temps, ses ressources et ses compétences d'entrepreneure à de nombreuses causes caritatives et philanthropiques. Elle a travaillé dans des secteurs touchant les enfants, la pauvreté, l'éducation, la violence familiale, la formation à la petite entreprise et le dialogue interconfessionnel. Organisatrice et collectrice de fonds hors pair pour le compte de 20 entités distinctes depuis une dizaine d'années, elle s'est taillé une réputation enviable dans le Sud-Ouest de l'Ontario.

M^{me} El-Hindi est membre du conseil d'administration de la St. Joseph Healthcare Foundation. Membre du conseil d'administration de Meals On Wheels, elle s'occupe aussi de livrer des repas aux personnes âgées depuis six ans. Elle est directrice administrative de WEBB (Women Engaging in Bridge Building) et préside le Women's Leadership Council for St. Joseph Hospital.

M^{me} El-Hindi a dirigé avec succès les activités de financement de plusieurs organismes philanthropiques, dont Wraparound, London Muslim Mosque, Grandes Sœurs, Y for The Kids et Braz for The Cause. Ses activités humanitaires ont largement débordé les frontières de la ville lors de sa croisade « Passion For Sudan » au début de 2007, moment où elle s'est rendue au Soudan. Elle travaille maintenant à sensibiliser la population aux mesures de prévention du cancer du sein et à réunir des fonds à cet effet.

Doug Ferguson

Doug Ferguson, de London, a en 2003 été nommé directeur des services juridiques communautaires; il est professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université Western Ontario. Diplômé en droit de l'Université Western en 1981, il est retourné aux études à l'Université d'Ottawa, pour obtenir un baccalauréat en administration en 1977 et un baccalauréat spécialisé en commerce en 1978. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1983, et, en 1988, est entré au cabinet Bitz, Szemenyei, Ferguson & MacKenzie LLP (maintenant Szemenyei Kirwin MacKenzie LLP), dont il est plus tard devenu un associé. M. Ferguson exerce dans les secteurs des affaires civiles, des testaments, des successions et du droit fiscal.

De 1994 à 2003, M. Ferguson a été procureur de la Couronne et traité des affaires de poursuites fiscales intentées par l'Agence du revenu du Canada. Il a enseigné la procédure civile au programme de préparation au Barreau à London pendant plusieurs années, et il a été membre et président de la Commission du consentement et de la capacité au ministère de la Santé de l'Ontario de 1989 à 1998 et de 2004 à 2008.

L'honorable juge principal régional Alexander M. Graham

Le juge Alexander Graham a été membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix jusqu'en août 2007. Il a été reçu au Barreau in 1966. En juin 1985, il a été nommé juge de la cour provinciale. Il est devenu juge principal régional pour la région du Sud-Ouest le 1^{er} septembre 2001, et son mandat a été reconduit en date du 1^{er} septembre 2004. Le mandat du juge Graham à titre de juge principal régional pour la région du Sud-Ouest a pris fin le 31 août 2007.

Jeanine E. LeRoy

Jeanine E. LeRoy exerce en droit criminel depuis 1993, et elle est agréée par le Barreau du Haut-Canada comme spécialiste du droit criminel. Elle possède une expérience poussée de la plaidoirie dans toute la région du Sud-Ouest de l'Ontario; elle plaide régulièrement en appel devant la Cour d'appel et la Cour supérieure de justice de l'Ontario. M^{me} LeRoy a été directrice de la Criminal Lawyers' Association (Ontario) et trésorière de la Criminal Lawyers' Association (London). Elle est membre de l'Advocates' Society et œuvre au sein de nombreux comités en rapport avec des enjeux particuliers de sa profession. M^{me} LeRoy est fréquemment invitée à prendre la parole sur des questions juridiques devant des organismes aussi différents que la Crown Attorneys Association, les juges de la Cour de justice de l'Ontario, le service de police de London, la Criminal Lawyers' Association et l'Advocates' Society. Elle est en outre professeure à l'École de droit de l'Université Western Ontario et participe à son programme de mentorat.

Mary McLaughlin, responsable, région de l'Ouest

Mary McLaughlin, de London, est présidente et associée d'Excalibur Communications, où elle se spécialise dans les communications stratégiques, les communications de crise et les relations gouvernementales. Plus tôt dans sa carrière, elle a été cadre supérieure d'une société financière nationale et d'une grande société de la Couronne avant de cofonder la Fondation des mines terrestres du Canada. Dans le cadre de ses activités communautaires, M^{me} McLaughlin est

actuellement vice-présidente du conseil d'administration de King's University College à l'Université Western Ontario et présidente du comité des relations avec les employés. M^{me} McLaughlin a antérieurement été présidente de la St. Jerome's University à l'Université de Waterloo et membre du Comité consultatif ministériel sur les nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Monsieur le juge de paix principal régional Frank Squires

Le juge de paix Squires a été nommé à la Cour de l'Ontario en 1974, alors qu'il était déjà administrateur de la Cour au ministère du Procureur général à Brantford. Lors de l'adoption des nominations à temps plein des juges de paix en 1994, il a accepté un nouveau mandat à Kitchener. Il a été juge de paix et chef de l'administration à Kitchener, à Guelph et à London avant son affectation actuelle de juge de paix principal régional pour la région de l'Ouest, en décembre 2004.

L'honorable juge principal régional Bruce Thomas

Le juge Bruce Thomas est devenu membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en septembre 2007. Il a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université de Windsor en 1979. Admis au Barreau en 1981, il a exercé sa profession dans le Sud-Ouest de l'Ontario. En mai 1999, il a été nommé à la Cour de justice de l'Ontario, et le juge en chef l'a affecté à Chatham. Le juge Thomas a été membre du conseil d'administration de la Conférence des juges de l'Ontario de 2002 à 2007 et président du comité de la formation (droit criminel) pour la Cour de justice de l'Ontario de 2005 à 2007. Il a été nommé juge principal régional pour la région de l'Ouest de la Cour de justice de l'Ontario en date du 1^{er} septembre 2007.

Eileen Viola

Eileen Viola, de Brights Grove, a été enseignante de 1968 à 2001 au sein de divers conseils scolaires, y compris le conseil scolaire de Lambton-Kent, le conseil scolaire de Peel County et le conseil scolaire de Sudbury. Elle est actuellement pianiste dans le cadre du Bluewater Health Music Therapy Program et du Polysar Glee Club. M^{me} Viola a antérieurement été membre de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et de l'Ontario Modern Language Teachers' Association. Elle est titulaire d'une maîtrise en éducation de l'Université de Windsor.

Annexe C

FORMULAIRE DE CANDIDATURE



FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX

À lire soigneusement avant de remplir.

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix tient à remercier les personnes qualifiées qui souhaitent être nommées juges de paix.

La responsabilité du Comité aux termes de la *Loi sur les juges de paix* est de classer les candidats sélectionnés pour une entrevue selon les catégories «Non qualifiés», «Qualifiés» ou «Hautement qualifiés». Les candidats seront convoqués à une entrevue après examen et évaluation de leur formulaire de candidature dûment rempli.

Le Comité ne prendra en considération que les demandes dactylographiées. Les candidats doivent présenter une demande distincte pour chaque région où ils souhaitent être nommés. Ils doivent fournir chaque demande en **onze exemplaires**.

Si vous soumettez votre ou vos demandes par la **poste**, veuillez les envoyer à l'adresse suivante :

Coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay, 3^e étage
Toronto ON M5G 2K1

Si vous soumettez votre ou vos demandes par **service de messagerie**, veuillez les envoyer à l'adresse suivante :

Coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
a/s Services de distribution du courrier - Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
77, rue Wellesley Ouest, bureau M2B-18
Édifice MacDonald, Queen's Park
Toronto ON M7A 1N3

Les candidats doivent fournir **UNIQUEMENT** les justificatifs mentionnés dans la demande. **AUCUNE** autre pièce, telle que lettre de référence ou curriculum vitae, ne sera prise en compte. Veuillez également fournir les noms et coordonnées de quatre répondants dans le formulaire de demande.

Les personnes qui sont, ou ont été, membres d'un organisme de réglementation professionnelle (comme le Barreau du Haut-Canada ou l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, par exemple) doivent remplir le formulaire Communication de renseignements (et le Formulaire d'autorisation et clause exonératoire de la Lawyers' Professional Indemnity Company, s'il y a lieu), ainsi que le Formulaire d'autorisation de vérification de sécurité. (Annexes « A » à « C » inclusivement).

Le Comité garantit la confidentialité de tous les renseignements réunis. Il peut, à l'occasion, chercher à obtenir des renseignements auprès d'autres sources, dans ce cas, il fera de son mieux pour préserver la confidentialité.

Les candidats qui souhaitent apporter des précisions sur leurs antécédents peuvent le faire à la page 12.

Reportez-vous à la dernière page avant de soumettre votre demande.

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX CONFIDENTIEL

Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance : A / M / J Masculin ☐ Féminin ☐
(Facultatif)

Adresse domiciliaire : Rue, numéro, appartement

Ville, province et code postal

Téléphone : indicatif régional et numéro

Autre numéro de téléphone, p. ex., téléphone cellulaire

Adresse du bureau : (le cas échéant) Rue, numéro, bureau

Ville, province et code postal

Téléphone : indicatif régional et numéro

Courriel :

Je, soussigné(e), _____, autorise par la présente le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix à se renseigner discrètement, le moment venu, pour savoir si j'ai les qualités requises pour être nommé juge de paix.

Signature

Date A / M / J

JFAC11.0207

1 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX CONFIDENTIEL

Région visée par la demande

L'Ontario est divisé en sept régions judiciaires. Les candidats doivent présenter un formulaire de demande distinct pour chaque région pour laquelle ils postulent. Les juges de paix sont affectés à un « tribunal d'attache » situé dans leur région. Le tribunal d'attache est l'endroit où vous serez affectés la plupart du temps. Les juges de paix doivent se déplacer fréquemment dans leur région et, à l'occasion, dans toute la province, selon les instructions du juge régional principal ou du juge de paix régional principal, notamment pour se rendre dans les endroits où ils président des sessions.

Nota : Les candidats doivent assumer leurs frais de déménagement.

Voici la liste des sept régions judiciaires, suivie de la liste des tribunaux (« d'attache ») situés dans chaque région. Le tribunal d'attache d'un candidat retenu dans la région de Toronto sera désigné au moment de la nomination. Veuillez indiquer LA région pour laquelle vous postulez dans le formulaire de demande et cocher les tribunaux de la région où vous acceptez d'être affecté.

☐ RÉGION DU CENTRE-EST :

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| ☐ Barrie | ☐ Lindsay | ☐ Oshawa |
| ☐ Bracebridge | ☐ Newmarket | ☐ Peterborough |
| ☐ Cobourg | ☐ Orillia | |

☐ RÉGION DU CENTRE-OUEST :

- | | | |
|--------------------------------------|--|---|
| ☐ Brampton | ☐ Hamilton | ☐ Orangeville |
| ☐ Brantford | ☐ Milton | ☐ Simcoe |
| ☐ Burlington | ☐ Mississauga | ☐ St. Catharines |
| ☐ Caledon-Est | ☐ Niagara Falls | ☐ Welland |
| ☐ Cayuga | | |

☐ RÉGION DE L'EST :

- | | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| ☐ Belleville | ☐ L'Orignal | ☐ Pembroke |
| ☐ Brockville | ☐ Napanee | ☐ Perth |
| ☐ Cornwall | ☐ Ottawa | ☐ Picton |
| ☐ Kingston | | |

JFAC11.0207

2 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX CONFIDENTIEL

☐ RÉGION DU NORD-EST :

- | | | |
|-------------------------------------|---|----------------------------------|
| ☐ Cochrane | ☐ North Bay | ☐ Sudbury |
| ☐ Gore Bay | ☐ Parry Sound | ☐ Timmins |
| ☐ Haileybury | ☐ Sault Ste. Marie | |

☐ RÉGION DU NORD-OUEST :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| ☐ Dryden | ☐ Kenora |
| ☐ Fort Frances | ☐ Thunder Bay |

☐ RÉGION DE TORONTO :

☐ RÉGION DE L'OUEST :

- | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| ☐ Chatham | ☐ London | ☐ Stratford |
| ☐ Goderich | ☐ Owen Sound | ☐ Walkerton |
| ☐ Guelph | ☐ Sarnia | ☐ Windsor |
| ☐ Kitchener | ☐ St. Thomas | ☐ Woodstock |

Je compte aussi présenter une demande distincte, ou j'ai aussi présenté une demande distincte, au cas où un poste se libère dans la ou les régions suivantes :

Je comprends que je devrai me rendre dans d'autres tribunaux que le tribunal d'attache à la demande du juge régional principal ou du juge de paix régional principal.

Je comprends que les demandes de transfert du tribunal d'attache des juges de paix ne sont approuvées qu'exceptionnellement pendant les cinq premières années de leur nomination.

JFAC11.0207

3 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

EXPLIQUEZ POURQUOI VOUS SOUHAITEZ ÊTRE NOMMÉ JUGE DE PAIX

Expliquez en quoi consiste, selon vous, le rôle d'un juge de paix et pourquoi vous souhaitez remplir cette charge.

JPAAC11.0207

4 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

ÉTUDES

Récapitulez brièvement vos études, y compris le nom de l'établissement, le nombre d'années où vous l'avez fréquenté, le diplôme obtenu.

Veuillez fournir copie de votre diplôme d'études postsecondaires **ou** une lettre de l'établissement attestant que vous avez obtenu le diplôme **ou** expliquer pourquoi vous ne pouvez fournir ni l'un ni l'autre.

Études postsecondaires :

Études secondaires :

Formation permanente :

Honneurs /Distinctions académiques :

LANGUES PARLÉES

Maîtrisez-vous suffisamment bien l'anglais pour pouvoir le lire, l'écrire et le parler? Oui ☐
Non ☐

Maîtrisez-vous suffisamment bien le français pour pouvoir le lire, l'écrire et le parler? Oui ☐
Non ☐

Nota : Les langues officielles des tribunaux de l'Ontario sont l'anglais et le français. Il est possible qu'on vous demande de passer un test de compétence dans la langue que vous dites maîtriser.

Veuillez indiquer quelles autres langues vous parlez couramment :

JPAAC11.0207

5 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS

Veuillez décrire votre expérience professionnelle en mentionnant dans l'ordre chronologique tous les postes que vous avez occupés, indiquez clairement la durée de chaque expérience, et fournissez le nom de tous vos employeurs depuis 10 ans (au minimum).

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET CIVIQUES

Veuillez décrire brièvement les activités auxquelles vous avez participé, et la durée de votre engagement communautaire ou civique.

JPAAC11.0207

6 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

ADHÉSION ET/OU PARTICIPATION À DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Veuillez fournir des renseignements sur votre adhésion à des associations professionnelles. Décrivez brièvement votre participation à des associations, en dehors de celles dont vous êtes membre payant, et la durée de cet engagement.

PUBLICATIONS

N'hésitez pas à mentionner ici des publications qui dépassent le cadre juridique.

JPAAC11.0207

7 de 15

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

EXPÉRIENCES DE LA VIE

En quoi vos compétences et aptitudes, qualités personnelles, études et expérience, et notamment votre expérience du travail communautaire, vous aideront-elles à assumer les responsabilités d'un juge de paix? Vous devez expliquer de quelle façon votre expérience du travail communautaire vous aidera à assumer vos responsabilités de juge de paix.

JPAAC11.0207

8 de 15

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET AUTRES

1. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'un acte criminel ou d'une infraction par un tribunal pour lesquels vous n'avez pas obtenu de pardon?
Oui ☐ Non ☐
2. Êtes-vous présentement accusé d'un acte criminel ou d'une infraction?
Oui ☐ Non ☐
3. Êtes-vous présentement partie dans une action au civil?
Oui ☐ Non ☐
4. Êtes-vous en défaut de paiement de pension alimentaire familiale?
Oui ☐ Non ☐
5. Avez-vous déjà déclaré faillite ou fait face à des difficultés financières graves?
Oui ☐ Non ☐
6. Avez-vous des comptes en souffrance avec Revenu Canada ou un organisme provincial semblable?
Oui ☐ Non ☐
7. Faites-vous présentement l'objet d'une ordonnance judiciaire?
Oui ☐ Non ☐
8. Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une de ces questions, veuillez élaborer.

JPAAC11.0207

9 de 15

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

QUESTIONS PERSONNELLES ET AUTRES (suite)

9. Veuillez mentionner tous les problèmes d'ordre physique, affectif ou psychologique (y compris les problèmes d'alcool ou de drogues) pouvant influencer sur votre aptitude à remplir les fonctions de juge de paix.
10. Y a-t-il quoi que ce soit dans votre passé ou votre situation présente qui pourrait avoir des conséquences négatives sur vous ou sur la Cour de justice de l'Ontario et devrait être dévoilé? Si vous n'avez rien à signaler, veuillez le préciser.

JPAAC11.0207

10 de 15

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL**

DÉPLACEMENTS ET FONCTIONS JUDICIAIRES

Les juges de paix auront à se déplacer dans la région où ils ont été affectés et, à l'occasion, ailleurs dans la province. L'essentiel de leur travail se fait pendant les heures normales de bureau, mais ils peuvent être sollicités à tout moment de la journée, ainsi qu'en fin de semaine et les jours fériés. Les juges de paix peuvent être affectés à des quarts de 12 heures au Centre de télémandat provincial ou un autre emplacement. Les affectations des juges de paix sont décidées par le juge régional principal ou le juge de paix régional principal.

Si vous avez des restrictions quant à certaines périodes ou certains lieux, veuillez l'indiquer ci-dessous.
Si vous n'avez aucune restriction, veuillez le préciser.

COMPÉTENCES EN INFORMATIQUE

Une fois nommés, les juges de paix reçoivent un ordinateur. Ils doivent avoir des compétences de base en informatique. Veuillez indiquer votre niveau de compétence.

JPAAC11.0207

11 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

FACULTATIF

Si vous souhaitez apporter des précisions sur vos antécédents, veuillez le faire ci-dessous :

JPAAC11.0207

12 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

RÉPONDANTS - FOURNIR L'ADRESSE ET LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

NE JOIGNEZ AUCUNE LETTRE DE RÉFÉRENCE. Veuillez fournir le nom de **QUATRE** répondants dont au moins un a une expérience directe et récente de votre engagement communautaire et au moins un a une expérience directe et récente de votre travail professionnel. Il est très important de fournir leur numéro de téléphone au domicile (vérifiez que ce numéro est le bon).

Le Comité garantit la confidentialité de tous les renseignements. Il peut, à l'occasion, chercher à obtenir des renseignements auprès d'autres sources, dans ce cas, il fera de son mieux pour préserver la confidentialité. Il est possible que le Comité communique avec vos répondants.

Veuillez préciser la catégorie à laquelle appartiennent vos répondants : « **expérience professionnelle** » ou « **autre** » et **donnez leurs numéros de téléphone actuels au domicile ET au bureau.**

1. Nom : Expérience professionnelle ☐ Autre ☐
- Adresse :
Tél. au bureau/Indicatif régional - - Tél. au domicile/Indicatif régional - -
2. Nom : Expérience professionnelle ☐ Autre ☐
- Adresse :
Tél. au bureau/Indicatif régional - - Tél. au domicile/Indicatif régional - -
3. Nom : Expérience professionnelle ☐ Autre ☐
- Adresse :
Tél. au bureau/Indicatif régional - - Tél. au domicile/Indicatif régional - -
4. Nom : Expérience professionnelle ☐ Autre ☐
- Adresse :
Tél. au bureau/Indicatif régional - - Tél. au domicile/Indicatif régional - -

JPAAC11.0207

13 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

Qualités requises

J'atteste par la présente avoir effectué un emploi payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein comme suit :

et que (cochez la case correspondante) :

- ☐ je suis titulaire d'un grade universitaire;
- ☐ je suis titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- ☐ je suis titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
- ☐ en vertu de la Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire;
- ☐ en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement;
- ☐ en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- ☐ j'ai terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (16) (voir ci-dessous);
- ☐ je suis satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (17) (voir ci-dessous).

Programme d'équivalence

(16) Pour l'application de l'alinéa (15) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés.

JPAAC11.0207

14 de 15

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX
CONFIDENTIEL

Qualifications requises exceptionnelles

(17) Pour l'application de l'alinéa (15) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (15) a) à d).

Je, soussigné, (Nom en lettres moulées), atteste la véracité des renseignements fournis dans cette demande.

Signature

Date A / M / J

JPAAC11.0207

15 de 15

ANNEXE « A » – FORMULAIRE D'AUTORISATION DE VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ



AUTORISATION DE VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ
COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO
DEMANDE DE NOMINATION COMME JUGE DE PAIX

AUX CANDIDATS :

Veuillez lire l'information sur les procédures de sécurité applicables à votre demande de nomination comme juge de paix, puis signez la formule de consentement après l'avoir lue.

La politique est de soumettre tous les candidats à la charge de juge de paix sélectionnés pour une entrevue à une vérification de sécurité. Les renseignements réunis à cette occasion resteront strictement confidentiels.

La vérification de sécurité consiste à demander au Centre d'information de la police canadienne (CIPC) de faire une recherche de nom pour savoir si un candidat a fait l'objet de condamnations au criminel.

FORMULAIRE DE DIVULGATION

Si vous avez été reconnu coupable d'une infraction criminelle pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon en vertu de la *Loi sur le cester judiciaire*, veuillez fournir des détails ci-dessous, puis placez le formulaire dans une enveloppe scellée portant la mention « *privé et confidentiel* » et envoyez-le à l'adresse suivante :

Coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay, 3^e étage
Toronto ON M5G 2K1

Nota : Vous n'avez pas à divulguer de détails sur une infraction pour laquelle vous avez obtenu un pardon qui n'a pas été révoqué.

Détails :

J'ai lu ce qui précède et je comprends l'objet de la demande de divulgations. Les détails fournis sont exacts, pour autant que je sache.

Signature du candidat

Date A / M / J

JPAAC11.0007

ANNEXE « A » – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



CONSENTEMENT

- A. Conformément au paragraphe 39 (1) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, j'autorise le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) à procéder à une vérification de sécurité sur ma personne.

Signature du candidat

Date A / M / J

REFUS DE CONSENTIR

- B. Je refuse d'autoriser une vérification de sécurité.

Signature du candidat

Date A / M / J

- C. Veuillez fournir les renseignements suivants.

Nom au complet :

Nom de famille

Prénoms

Noms de famille précédents/Nom de jeune fille (le cas échéant) :

Date de naissance :

A / M / J

Adresse actuelle :

Nom et numéro de la rue

Ville Province Code postal

JPAAC11.0007

ANNEXE « B » – FORMULAIRE DE COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS



COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

Les candidats à une nomination comme juge de paix qui sont, ou ont été, membres d'une organisation disciplinaire professionnelle doivent autoriser l'organisation à informer le Comité ou le procureur général des plaintes, accusations, réclamations d'assurance et demandes d'indemnisation reçues. Ces organisations peuvent être, par exemple, le Barreau du Haut-Canada, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, etc.

Si vous êtes membre du Barreau du Haut-Canada, veuillez fournir votre numéro de membre :

Numéro de membre

Je, soussigné, , ai demandé au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix d'examiner ma candidature comme juge de paix, je suis ou j'ai été membre de . J'autorise cette organisation à fournir au Comité tous les détails visant des plaintes, accusations, réclamations d'assurance ou demandes d'indemnisation formelles ou informelles, copie de ces plaintes, accusations ou demandes, l'issue qui leur a été donnée et leur état actuel.

Je libère et les membres de son personnel de toute responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de la communication des renseignements et des documents conformément à cette autorisation.

Fait à , le 20 .

Signature

JPAAC11.0007

ANNEXE « C » – FORMULAIRE D'AUTORISATION ET CLAUSE EXONÉRATOIRE



FORMULAIRE D'AUTORISATION ET CLAUSE EXONÉRATOIRE
(À remplir par les avocats uniquement)

Je, soussigné, , de , en vue de l'examen et de l'évaluation de ma candidature en vue d'une nomination comme juge de paix de la Cour de justice de l'Ontario :

- autorise la Lawyers' Professional Indemnity Company (LawPRO) à fournir au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix tout document, dossier ou autre renseignement concernant ma conduite et mes activités professionnelles ainsi que mon honorabilité et mon aptitude à exercer les responsabilités de juge de paix, et à fournir les originaux ou les copies de tels documents, dossiers ou renseignements au Comité. J'autorise également LawPRO et les membres de son personnel à répondre aux questions, écrites ou orales, à mon sujet que peut poser le Comité;
- libère et décharge à tout jamais LawPRO ainsi que les membres de son personnel, le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix et les membres de son personnel, ainsi que quiconque aura pu être consulté relativement à ma candidature, de toutes réclamations, causes d'action, poursuites, actions et responsabilités de quelque nature que ce soit découlant de la diffusion des renseignements susmentionnés ou y étant reliés de quelque façon, ainsi que de l'examen et de l'évaluation de ma demande et candidature;
- si je suis membre d'un autre barreau du Canada responsable de ces questions dans sa compétence, je l'autorise à fournir les renseignements mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus et je libère toutes les parties, y compris l'autre barreau et les membres de son personnel tel qu'indiqué au paragraphe 2 ci-dessus.

Fait à , le 20 .

Signature

JPAAC11.0007

Avant de soumettre votre demande :

1. Avez-vous fourni tous les renseignements demandés dans le formulaire?
 2. Avez-vous signé les pages suivantes du formulaire de demande?
 - Page 1 (autorisation pour le CCNJP de se renseigner discrètement);
 - Page 15 (attestation de la véracité des renseignements);
 - Page 16 Formulaire de divulgation (Annexe « A ») – n'oubliez pas de signer, que vous divulguiez ou non des renseignements;
 - Page 17 Consentement (Annexe « A ») – signez la section A **ou** B et remplissez la section C.
- De plus :
- Si vous êtes, ou avez été, membre d'une organisation disciplinaire professionnelle, remplissez et signez le formulaire Communication des renseignements en page 18 (Annexe « B »).
 - Si vous êtes avocat, remplissez et signez la page 19 (Annexe « C »).
3. Avez-vous coché la région pour laquelle vous présentez cette demande (pages 2 et 3)? Dans la région visée, avez-vous coché le ou les tribunaux d'attache où vous accepteriez d'être affecté?
 4. Avez-vous joint une copie de votre diplôme comme on vous le demande dans le formulaire que vous soumettez?
 5. Avez-vous retiré de votre demande dûment remplie la page de couverture contenant les instructions, ainsi que cette page?
 6. Avez-vous fait 11 copies du formulaire de demande, ainsi que de votre diplôme? Vous devez soumettre 11 copies pour chaque région pour laquelle vous postulez. Vous devez fournir une seule copie signée du Formulaire de divulgation et du formulaire Consentement (Annexe « A ») et, seulement s'il y a lieu, du formulaire Communication de renseignements (Annexe « B ») et du Formulaire d'autorisation et clause exonératoire (Annexe « C »).
 7. Avez-vous agrafé chacune des 11 copies du formulaire de demande et les avez-vous placées dans une grande enveloppe?

À NE PAS FAIRE :

N'incluez ni lettre de référence, ni curriculum vitae, ni autre matériel ou document dans votre envoi.

Vous ne devez ni relier, ni attacher chaque formulaire de demande, ni utiliser d'onglets. Ne placez pas non plus chaque demande dans une chemise ou une enveloppe distincte.

JPAAC11.0007

Annexe D

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Formulaire de demande de nomination

Une fois par année, le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix annonce dans chaque région les ouvertures de postes aux candidats intéressés.

La demande doit être reçue à la date limite pour la région concernée, et qui est indiquée dans l'annonce. Les demandes reçues après cette date seront conservées en dossier pendant un an à compter de la date limite indiquée à l'annonce pour cette région. Les demandeurs doivent remplir le Formulaire de demande de nomination comme juge de paix et en faire parvenir onze (11) copies à :

Le Coordonnateur
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
a/s Ministère des Services gouvernementaux - Services de distribution du courrier
77, rue Wellesley Ouest, salle M2B-88
Édifice MacDonald, Queen's Park
Toronto ON M7A 1N3

Seules les demandes dactylographiées seront retenues.

Les candidats doivent présenter une demande distincte pour chaque région où ils souhaitent être nommés.

Chaque fois que survient un changement de l'un ou l'autre des renseignements, y compris l'adresse où les coordonnées, les candidats doivent présenter un nouveau Formulaire de demande de nomination comme juge de paix.

Les candidats doivent fournir les noms et coordonnées de quatre (4) répondants. Les candidats ne doivent envoyer que les justificatifs mentionnés dans la demande. Le comité n'examinera aucun autre document, y compris des lettres de recommandation.

Les candidats sont invités à signer et soumettre le Formulaire d'autorisation de vérification de sécurité ainsi que la formule de consentement du Centre d'information de la police canadienne qui sont joints en annexes « A » et « B » du formulaire de demande. Si le candidat est membre d'une organisation disciplinaire professionnelle, il doit fournir un formulaire de divulgation de renseignements signé par l'organisation disciplinaire professionnelle. Les demandeurs qui sont avocats doivent fournir un Formulaire d'autorisation et clause exonératoire LawPRO.

Processus d'analyse et d'entrevue

Les candidats peuvent être sélectionnés pour un entretien après l'examen et l'évaluation d'un formulaire de demande dûment rempli.

Le comité de sélection sera constitué d'au moins quatre (4) membres du comité, dont un au moins est membre régional de la région visée par le candidat, et un autre est juge ou juge de paix.

Dans les cas où une région accorde une entrevue à un candidat ayant posé sa candidature dans plus d'une région, au moins un membre de chacune des régions visées doit participer au comité de sélection.

Test d'évaluation de français

Les candidats qui ont été retenus pour une entrevue et qui se sont déclarés bilingues devront subir un test oral et normalisé d'évaluation du français.

Vérification des références et enquêtes discrètes

Dans le cadre du processus, les membres du comité peuvent procéder à des vérifications des références ou à des enquêtes discrètes.

Processus de classification

Chaque candidat rencontré est classé comme non qualifié, qualifié ou hautement qualifié.

La classification d'un candidat reste valide pendant deux ans à compter de la date de l'entrevue. Comme cela se fait dans des comités semblables au Canada, les candidats ne seront pas informés de leur classement.

Confidentialité

Les renseignements personnels d'un candidat seront traités confidentiellement par le comité, sauf dans la mesure nécessaire pour lui permettre d'exercer ses fonctions.

Annexe E

QUALITÉS REQUISES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES JUGES DE PAIX EN ONTARIO

Les qualités minimales requises en vue d'une nomination comme juge de paix sont décrites aux paragraphes 2.1 (15), (16) et (17) de la *Loi sur les juges de paix* :

Qualités requises

(15) Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix ne peut prendre en considération la demande d'un candidat que s'il a effectué un travail payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein et que, selon le cas :

- (a) il est titulaire d'un grade universitaire;
- (b) il est titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;
- (c) il est titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :
 - (i) en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,
 - (ii) en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,
 - (iii) en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;
- (d) il a terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (16);
- (e) il satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (17). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Programmes d'équivalence

(16) Pour l'application de l'alinéa (15) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés. 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Qualités requises exceptionnelles

(17) Pour l'application de l'alinéa (15) e), un candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (15) a) à d). 2006, chap. 21, annexe B, art. 3.

Critères de sélection généraux pour évaluer les candidats

De plus, la loi exige que le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix élabore des critères de sélection généraux. Voici ceux qu'il a adoptés :

Compétences et capacités

- Excellence dans un ou des domaines de travail payé ou bénévole
- Expérience et/ou études en rapport avec la charge de juge de paix
- Intérêt pour les volets administratifs des attributions d'un juge de paix ou certaines dispositions en ce sens
- Capacité de bien écrire et de bien communiquer

- Aptitudes intellectuelles
- Capacité d'analyse
- Capacité d'écoute
- Capacité de travailler de façon autonome.
- Capacité de maintenir son ouverture d'esprit tout en écoutant les deux côtés d'un argument
- Capacité de prendre rapidement des décisions
- Capacité de gérer son temps et sa charge de travail sans supervision
- Capacité de gérer une lourde charge de travail
- Capacité de gérer le stress et les pressions dues à la solitude de la charge de juge
- Entregent
- Compétences en informatique
- Bilinguisme

Qualités personnelles

- Respect de la dignité essentielle de toutes les personnes, sans égard à leur situation
- Politesse et considération pour autrui
- Conscience morale et valeurs éthiques exemplaires
- Patience
- Ponctualité et bonnes habitudes régulières de travail
- Réputation d'intégrité et d'équité
- Compassion et empathie
- Absence de manières pompeuses et de tendances à l'autoritarisme
- Affabilité
- Honnêteté
- Bon sens
- Humilité
- Fiabilité
- Ne pas avoir fait l'objet de plaintes/demandes sérieuses, non résolues, relatives à la profession, ni avoir été impliqué dans des actions au civil ou des demandes pécuniaires non résolues, y compris des propositions à des créanciers, des arriérés de pensions alimentaires, ou une faillite

Conscience communautaire

- Empressement au service du public
- Conscience des problèmes sociaux à l'origine des affaires portées devant les tribunaux
- Sensibilité à l'évolution des valeurs sociales relatives aux affaires portées devant les tribunaux
- Intérêt pour les méthodes de règlement des différends offrant une solution de rechange aux jugements formels, ainsi que pour les ressources communautaires pouvant intervenir dans le processus de règlement des affaires

Considérations démographiques

Les juges de paix devraient être raisonnablement représentatifs de la population qu'ils servent.

Annexe F

NOMINATIONS COMME JUGES DE PAIX FAITES PAR LE PROCUREUR GÉNÉRAL À LA SUITE DU CLASSEMENT EFFECTUÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX*

NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	RÉGION	LIEU	DATE DE NOMINATION
BRECHER	M. PAULINA	EST	OTTAWA	30 mai 2007
CHIANG	JACK	EST	KINGSTON	30 mai 2007
D'IGNAZIO	DANIELE	CENTRE-OUEST	HAMILTON	30 mai 2007
LANCASTER	STEPHEN	CENTRE-EST	OSHAWA	30 mai 2007
MALIK	ASAD	CENTRE-EST	NEWMARKET	30 mai 2007
MASSIAH	ERROL	CENTRE-EST	OSHAWA	30 mai 2007
MCLEOD	MARGOT	CENTRE-OUEST	BRAMPTON	30 mai 2007
ROSS HENDRIKS	MARY	TORONTO	OLD CITY HALL	30 mai 2007
ROTONDI-MOLINARI	TINA	CENTRE-EST	NEWMARKET	30 mai 2007
SHOUSTERMAN	RHONDA	CENTRE-EST	NEWMARKET	30 mai 2007
WRIGHT	PHILOMEN	TORONTO	OLD CITY HALL	30 mai 2007
BALDELLI	IVANA	EST	OTTAWA	13 juin 2007
ZULIANI	RAYMOND	NORD-OUEST	THUNDER BAY	13 juin 2007
BENN-IRELAND	TESSA	CENTRE-EST	NEWMARKET	20 juin 2007
CHAPUT	GORDON	OUEST	KITCHENER	20 juin 2007
COOPERSMITH	MAXINE	CENTRE-EST	OSHAWA	20 juin 2007
DE GANNES-MEIKLE	MARTHA	CENTRE-EST	NEWMARKET	20 juin 2007
DESJARDINS	JACQUES	CENTRE-OUEST	BRAMPTON	20 juin 2007
EMRICH	CHERI	OUEST	LONDON	20 juin 2007
FARNAND	MARSHA	CENTRE-OUEST	BRANTFORD	20 juin 2007
KIVELL	RICHARD	CENTRE-OUEST	BRAMPTON	20 juin 2007
LEGATE EXON	RUTH	EST	OTTAWA	20 juin 2007
MORA	FELIX	CENTRE-EST	BARRIE	20 juin 2007
PRESTAGE	RONALD	CENTRE-EST	OSHAWA	20 juin 2007
RADULOVIC	ZELJANA	OUEST	KITCHENER	20 juin 2007
SOULIERE	BEVERLY	EST	OTTAWA	20 juin 2007
EDWARDS	CLEMENT	TORONTO	OLD CITY HALL	27 juin 2007
LAVALLEE	PATRICIA	CENTRE-OUEST	ST. CATHARINES	27 juin 2007
MUTUMA	CHIMBO	TORONTO	OLD CITY HALL	27 juin 2007
STEENSON	TERENCE	OUEST	GUELPH	27 juin 2007
ALEONG	SONIA	OUEST	LONDON	11 juillet 2007
HUDSON	SYLVIA	TORONTO	OLD CITY HALL	11 juillet 2007
MACDONALD	JOHN	CENTRE-EST	NEWMARKET	11 juillet 2007
MACPHAIL	PAUL	CENTRE-OUEST	MILTON	11 juillet 2007
MALIK	ABDUL	CENTRE-EST	NEWMARKET	11 juillet 2007
MARQUETTE	ANDREW	OUEST	KITCHENER	11 juillet 2007
NESTICO	SAVERIO	TORONTO	OLD CITY HALL	11 juillet 2007
PARSONS	ERNEST	EST	PICTON	11 juillet 2007
LE BLANC	JACK	CENTRE-EST	OSHAWA	2 août 2007

*Remarque : John W. Beaucage et Karin R. Michnick avaient été nommés juges de paix, mais tous deux ont présenté leur démission avant d'être assermentés.

Annexe G

ANNONCES DU CCNJP POUR LES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST ET DE L'OUEST



JUGE DE PAIX Cour de Justice de l'Ontario Région du Centre-Ouest

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix désire recevoir des candidatures au poste de juge de paix à temps plein pour la Cour de justice de l'Ontario.

Pour lire la description précise du poste et obtenir le formulaire de candidature, voir le site Web des cours de l'Ontario (www.ontariocourts.on.ca) ou communiquer avec :

Janice Cheong, coordonnatrice, Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay, 3^e étage, Toronto (Ontario) M5G 2K1
Téléphone : 416 326-4957

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le vendredi 23 novembre 2007, à 16 h 30.

Les juges de paix doivent être raisonnablement représentatifs de leur population locale.



JUGE DE PAIX Cour de Justice de l'Ontario Région de l'Ouest

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix désire recevoir des candidatures au poste de juge de paix à temps plein pour la Cour de justice de l'Ontario.

Pour lire la description précise du poste et obtenir le formulaire de candidature, voir le site Web des cours de l'Ontario (www.ontariocourts.on.ca) ou communiquer avec :

Janice Cheong, coordonnatrice, Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay, 3^e étage, Toronto (Ontario) M5G 2K1
Téléphone : 416 326-4957

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le vendredi 23 novembre 2007, à 16 h 30.

Les juges de paix doivent être raisonnablement représentatifs de leur population locale.

Annexe H

ANNONCES DU CCNJP POUR LES RÉGIONS DU CENTRE-EST ET DE L'EST



JUGE DE PAIX Cour de justice de l'Ontario Région de l'Est

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix désire recevoir des candidatures au poste de juge de paix à temps plein pour la Cour de justice de l'Ontario.

Pour des renseignements au sujet du poste, de l'emplacement des tribunaux dans la région et du formulaire de candidature, voir le site Web des cours de l'Ontario www.ontariocourts.on.ca/jpaac/en/index.htm.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le vendredi 21 décembre 2007, à 16 h 30.

Si vous n'avez pas accès à Internet, appelez :

Coordonnatrice, Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
Téléphone : 416 326-4957

Les juges de paix doivent être raisonnablement représentatifs de leur population locale.



JUGE DE PAIX Cour de justice de l'Ontario Région du Centre-Est

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix désire recevoir des candidatures au poste de juge de paix à temps plein pour la Cour de justice de l'Ontario.

Pour des renseignements au sujet du poste, de l'emplacement des tribunaux dans la région et du formulaire de candidature, voir le site Web des cours de l'Ontario www.ontariocourts.on.ca/jpaac/en/index.htm.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le vendredi 21 décembre 2007, à 16 h 30.

Si vous n'avez pas accès à Internet, appelez :

Coordonnatrice, Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
Téléphone : 416 326-4957

Les juges de paix doivent être raisonnablement représentatifs de leur population locale.